

Sociograph n°61

Sociological research studies

Les aléas de l'appartenance

Exclusion, inclusion et vivre-ensemble

Edité par Mathilde Gouin-Bonenfant, Bob W. White et Sam Victor



FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ
INSTITUT DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

**LES ALÉAS
DE L'APPARTENANCE :
EXCLUSION, INCLUSION ET
VIVRE-ENSEMBLE**

**Edité par Mathilde Gouin-Bonenfant,
Bob W. White et Sam Victor**

Sociograph n°61

Image de couverture : Murale située au 1110, boulevard St-Laurent, Montréal - Gene Pendon et Bryan Beyung : <https://ville.montreal.qc.ca/murales/detail/99>

Citation conseillée: Gouin-Bonenfant, Mathilde, Bob W. White et Sam Victor (éds) (2023). *Les aléas de l'appartenance : exclusion, inclusion et vivre-ensemble*. Genève: Université de Genève (Sociograph - Sociological Research Studies, 61)

ISBN: 978-2-940386-71-0

Publication sur Internet: www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| AUTEURS/TRICES | 5 |
| INTRODUCTION | 7 |
| <i>Bob W. White, Mathilde Gouin-Bonenfant et Sam Victor</i> | |
| LES DYNAMIQUES DE CONCERTATION AU QUÉBEC : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ESPACE « NÉGOGÈNE » DE LA CITÉ INTERCULTURELLE | 13 |
| <i>Nathalie Blais et Bob W. White</i> | |
| QUI A LE DROIT À L'AIDE SOCIALE ? REPRÉSENTATIONS DE L'ORDRE SOCIAL ET ATTITUDES ENVERS LES RÉFUGIÉS DE LA PART DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE | 37 |
| <i>Camille Thiry et Antoine Roblain</i> | |
| LES CARRIÈRES MIGRATOIRES DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES IRRÉGULARISÉES À GENÈVE : RÉSEAUX SOCIAUX, RESSOURCES ET CONTRAINTES DUES À L'IRRÉGULARISATION | 53 |
| <i>Loïc Pignolo</i> | |
| LES MOURIDES DE MONTRÉAL ENTRE <i>KHIDMA</i> , <i>DAAHIRA</i> , MOBILITÉ ET VIVRE-ENSEMBLE | 73 |
| <i>Moussa Dieng Kala</i> | |

AUTEURS/TRICES

Nathalie Blais est actuellement agente de recherche au Bureau des études à l'Université du Québec à Montréal. Elle est aussi étudiante dans la Faculté de droit à l'Université de Montréal.

Moussa Dieng Kala est candidat au doctorat en anthropologie à l'Université Laval.

Mathilde Gouin-Bonenfant est candidate au doctorat en anthropologie sociale à l'Université de Cambridge.

Loïc Pignolo est titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université de Genève. Il est chercheur postdoctoral à l'Institut de sociologie de l'Université de Saint-Gall.

Antoine Roblain est titulaire d'un doctorat en sciences psychologiques de l'Université libre de Bruxelles. Il est actuellement chargé de cours au Center for Social and Cultural Psychology (CeSCuP) à l'Université libre de Bruxelles.

Camille Thiry est titulaire d'un master en sciences psychologiques à finalité sociale et interculturelle de l'Université libre de Bruxelles. Elle est intervenante en design urbain à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

Sam Victor est titulaire d'un doctorat en anthropologie sociale de l'Université de Cambridge. Il est chercheur postdoctoral à l'École d'études religieuses à l'Université McGill.

Bob W. White est professeur titulaire au Département d'anthropologie à l'Université de Montréal et directeur du Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI).

INTRODUCTION

Bob W. White, Mathilde Gouin-Bonenfant et Sam Victor

Ce numéro spécial de la collection *Sociograph* représente l'aboutissement d'un travail qui a débuté en 2016 quand nos collègues Andrea Rea (de l'Université Libre de Bruxelles) et Sandro Cattacin (de l'Université de Genève) ont contacté France Houle, à cette époque professeure à la Faculté de droit à l'Université de Montréal, pour compléter l'équipe interdisciplinaire et internationale qui allait devenir un projet « G3 ». La structure « G3 » (ou « groupe de trois ») est un programme encadré et financé par un consortium de trois universités qui a comme objectif de faciliter la collaboration entre chercheurs et chercheuses tout en faisant la promotion de la recherche novatrice à travers les universités francophones du monde. Cette heureuse rencontre entre chercheurs/euses et étudiant-es dans les trois universités à Bruxelles, Genève et Montréal, a permis de faire du réseautage intellectuel et de tisser de nouvelles amitiés, mais aussi de développer des projets de recherche communs qui allaient au-delà du projet initial.

Le projet « Gérer les migrations face aux défis identitaires et sécuritaires » avait pour objectif d'analyser la gestion du phénomène migratoire en dépassant le savoir acquis sur le phénomène de la migration transnationale. Plus précisément, le projet visait à créer un pôle de recherche au sein de la francophonie concernant des enjeux actuels auxquels les nations tentent de répondre, chacune à leur manière et dans le contexte qui est le leur. Le programme de recherche articulé dans le cadre de ce projet constitue une contribution significative à l'étude des défis identitaires et sécuritaires soulevés par les migrations, « en essayant de dépasser des oppositions faciles entre liberté et contrôle, nationalisme et

pluralisme, immigration choisie et subie » (extrait de la description du projet). Plus spécifiquement, le programme de recherche initial du projet préconisait des réflexions autour de trois thèmes : les dynamiques de cohabitation en contexte de migration, l'évolution des catégories juridiques et statuts politiques des migrant-es, et la conformité des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes face aux normes et mœurs de leur nouvelle société d'accueil. Ces trois thèmes -cohabitation, catégories, conformité- ont aussi informé les présentations à Montréal et les articles qui ont été proposés pour ce numéro spécial.

Suivant une série de colloques internationaux organisée successivement dans les trois villes concernées par le projet (Bruxelles en décembre 2016, Genève en avril 2017, Montréal en octobre 2017), les chercheurs et chercheuses du projet ont décidé de publier trois numéros spéciaux dans la collection *Sociograph* pour diffuser les résultats des recherches menées par les participant-es et validées lors des différents colloques organisés dans le cadre du projet. Ainsi, chaque numéro spécial a sa propre couleur, avec un groupe d'éditeurs/trices invité-es mixte en termes de séniorité, de parcours disciplinaire, et d'affiliation institutionnelle¹. De plus, chaque numéro est le résultat d'une série de rencontres interuniversitaires et interdisciplinaires pendant et à la suite des colloques dans leurs universités respectives.

Notre objectif dans ce troisième et dernier numéro est en quelque sorte de boucler la boucle, en mettant en lumière les découvertes faites lors de la réunion à Montréal². Le programme de ce troisième colloque était riche et stimulant. Évidemment, nous

●
¹ Pour consulter les deux numéros précédents, cliquez sur les liens suivants : <https://www.unige.ch/sciences-societe/socio/fr/publications/dernieres-publications/sociograph-37-sociological-research-studies/>
<https://www.unige.ch/sciences-societe/socio/fr/publications/dernieres-publications/sociograph-42-sociological-research-studies/>

² Pour en savoir plus sur les activités organisées dans le cadre du colloque à Montréal, consulter ce lien : <http://labrri.net/gerer-les-migrations-face-aux-defis-identitaires-et-securitaires-programmation-des-activites-du-g3-du-25-au-30-octobre-2017/>.

n'avons pas pu inclure l'ensemble des interventions qui ont été présentées lors du colloque à Montréal. Le programme du colloque a traité de plusieurs thèmes, notamment la concertation et l'action dans les milieux associatifs, la sensibilisation aux réalités de l'immigration, et les politiques publiques à l'échelle municipale. Nous avons également organisé un atelier doctoral sur l'immigration et les politiques publiques, ainsi qu'un atelier interactif sur les politiques publiques municipales.

Le titre que nous avons choisi pour ce numéro « Les aléas de l'appartenance : exclusion, inclusion et vivre-ensemble » reflète bien l'esprit des discussions pendant et après le colloque de Montréal. Plusieurs des contributions proposent une réflexion sur les conditions de vie et les systèmes normatifs qui par eux-mêmes créent de l'exclusion, notamment par la définition et parfois la refonte des frontières entre « eux » et « nous ». Il y a aussi dans ces articles une réflexion sur les dynamiques sociales qui poussent les acteurs et les actrices locales à repenser ou à repousser ces mécanismes d'exclusion pour aller vers une société plus juste, plus équitable, plus inclusive. Même si l'on peut dire que l'exclusion et l'inclusion sont rarement présentées de façon complémentaire, il y a dans les contributions à ce numéro une certaine volonté de penser les deux ensembles, notamment par les réflexions proposées au sujet de la concertation et bien sûr du vivre-ensemble. Dans ce sens, le phénomène d'appartenance qui est sous-jacent à plusieurs analyses présentées ici n'est jamais quelque chose de complètement acquis. Il s'agit d'un phénomène fuyant, capricieux et imprévisible, une potentialité qui est toujours en train de s'effriter. Les auteurs/trices de ce numéro partagent un genre d'optimisme prudent vis-à-vis de leur objet d'étude.

Le numéro a pris beaucoup de temps pour voir la lumière du jour et à plusieurs reprises nous avons dû mobiliser des ressources limitées pour redémarrer le projet de publication. Ce retard a été dû non seulement à l'arrivée de la pandémie de Covid-19, qui a forcé plusieurs contributeurs et contributrices et éditeurs/trices à retrancher et revenir sur des projets déjà en cours, mais également au changement de l'équipe éditoriale et tout simplement au

passage du temps. Dans la version finale du numéro, on peut constater une diversification au niveau des thèmes abordés, notamment les liens entre les milieux associatifs et les différentes initiatives gouvernementales (Blais et White), les expériences et perceptions des personnes réfugiées et personnes sans statut (Thiry et Roblain, Pignolo), et la contribution des parcours migratoires de certaines communautés à la cohésion sociale ou au vivre-ensemble (Dieng Kala).

L'article de Nathalie Blais et Bob W. White aborde les dynamiques de concertation multisectorielle au Québec, à travers une analyse historique, sociale et conceptuelle. Les auteurs/trices mettent en lumière la spécificité du cas du Québec, comme province au sein d'un État fédéral et comme minorité francophone au sein du Canada. Leur revue du contexte historique montre comment des manquements de l'État et la crise économique du début des années 1980 ont alimenté le besoin du milieu « communautaire » (le terme québécois pour faire référence au milieu associatif) de s'organiser et de développer des instances de concertation. Le climat politique progressiste de l'époque a aussi permis une politique publique qui reconnaît l'action communautaire. Les auteurs/trices soulignent toutefois comment le contexte néolibéral qui a suivi, avec son insistance sur l'efficacité et les « meilleures pratiques », a affaibli l'action communautaire entre autres par une gestion plus centralisée. L'analyse des auteurs/trices aborde notamment la concertation en contexte interculturel. Malgré des améliorations marquées dans les instances de concertation qui se penchent sur les problématiques liées à l'immigration et à l'interculturel, les auteurs/trices terminent l'article avec une série de recommandations pour pallier aux préoccupations qu'elle et il ont recensées.

Camille Thiry et Antoine Roblain se sont intéressés aux discours de solidarité et d'exclusion au sujet de l'accès des personnes réfugiées à l'aide sociale en Belgique. Contrairement aux autres études sur le sujet, les auteurs/trices se sont intéressés-es au point de vue des personnes bénéficiaires de cette aide. Leur article présente les résultats d'une recherche effectuée en 2017 à Bruxelles à cet effet. Les discours qu'elle et il ont recueillis à l'aide d'entretiens

semi-dirigés ont été analysés à travers le modèle de Staerklé et al. (2017) sur les différentes représentations de l'ordre social. Leurs résultats montrent une hétérogénéité dans les attitudes des personnes interrogées. Les auteurs/trices montrent aussi que les frontières intergroupes qui sont mobilisées pour justifier la solidarité ou l'exclusion ne se limitent pas aux identités nationales, mais peuvent aussi inclure l'appartenance à un groupe social minoritaire et stigmatisé.

Loïc Pignolo examine la carrière migratoire des migrant-es s'installant à Genève sans statut légal de séjour, soit lesdits « migrant-es irrégularisé-es », et le rôle ambivalent des relations sociales avec les membres de la communauté d'origine vis-à-vis des obstacles à l'intégration économique. Bien que les relations sociales, familiales et amicales fournissent des ressources essentielles à l'installation (par ex., l'hébergement et l'insertion initiale dans l'économie domestique), l'accès que proposent ces relations aux opportunités économiques se cale rapidement à cause des contraintes imposées par le statut précaire de tous et toutes. En conséquence, les migrant-es se trouvent dans une situation où la nécessité de forger des relations au-delà de leurs réseaux proches s'impose, soit un décloisonnement des réseaux familiaux et amicaux. L'autonomie prend de l'avant comme la stratégie sociale la plus propice à l'adaptation aux conditions de précarité économique et de statut légal caractérisant l'irrégularisation du séjour.

L'article de Moussa Dieng Kala retrace l'histoire de l'installation des Mourides au Québec, soit les fidèles d'une tradition soufie d'origine sénégalaise, et réfléchit sur la contribution de la pensée mouride au débat public sur le vivre-ensemble. Basé sur une étude ethnographique des communautés mourides de Montréal, Dieng Kala examine l'économie politique de ces dernières à travers les concepts de la *khidma* (le savoir spirituel) et la *daabira* (lieux de rassemblement et d'expression), ainsi que le rôle de la mobilité dans le développement de ces institutions sociales au cœur du mouridisme. L'histoire particulière des Mourides en contexte colonial renseigne le développement d'un savoir politique pratique capable de subir diverses conditions sociales difficiles et de

favoriser une pensée pluraliste qui s'épanouit à travers la mobilité et l'adaptation aux nouveaux environs. La pensée mouride, propose Dieng Kala, possède une habilité pour le dialogue interculturel, la solidarité sociale, et la création d'espaces où divers groupes peuvent se faire entendre. L'originalité de l'article de Dieng Kala repose sur sa proposition que les analystes et penseurs/euses du vivre-ensemble, souvent inspiré-es de connaissances d'origine occidentale sécularisée, auraient en effet quelque chose à apprendre du savoir mouride malgré l'ancrage de ce dernier dans une épistémologie religieuse.

Nous aimerions remercier les équipes d'Andrea Rea et Sandro Cattacin qui ont mis le G3 sur pied et qui ont eu la générosité d'inviter plusieurs chercheurs/euses et étudiant-es de l'Université de Montréal comme participant-es au projet. C'est aussi important de remercier les personnes qui se sont mobilisées dans l'organisation de la réunion de Montréal: Geneviève St-Laurent, Karine Côté-Boucher et Nathalie Blais. Un merci particulier à France Houle qui a joué un rôle important dans les débuts du G3 et qui y a intégré une vision du droit qui manque trop souvent dans les travaux sur la migration en sciences sociales. Nous aimerions aussi reconnaître Moussa Dieng Kala et Fiorenza Gamba pour leur contribution au numéro dans les débuts du processus de publication.

**LES DYNAMIQUES DE CONCERTATION
AU QUÉBEC : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET ESPACE « NÉGOGÈNE »
DE LA CITÉ INTERCULTURELLE**

Nathalie Blais et Bob W. White

INTRODUCTION

La concertation, dans le sens qu'on l'entend au Québec, est un processus de coordination et de collaboration issu d'une tradition de développement des communautés qui s'insère dans un parcours historique jalonné de luttes et d'actions publiques. Dans cet article, notre objectif est de documenter la spécificité et mettre en lumière les dynamiques de concertation multisectorielle au Québec, en examinant le contexte historique, social et politique dans lequel elle s'insère, le rôle des acteurs/trices clés et la complexité des interactions que ces acteurs/trices tissent entre eux et elles. Le survol historique et conceptuel que nous proposons ici est important pour comprendre la prise en charge des personnes immigrantes au nom de « l'intégration »³. Ceci dit, notre analyse est

●
³ Dans le contexte canadien, « immigration » fait référence au mécanisme étatique qui permet aux personnes nées à l'étranger de s'installer de façon permanente sur le sol canadien avec la possibilité de faire éventuellement une demande de citoyenneté. Il est à distinguer des programmes qui visent l'encadrement de travailleurs/euses temporaires (« migrant workers ») et de réfugié-es (qui suivent un autre processus administratif). Suivant l'Accord Canada-Québec en 1991, le Québec devient la seule province au Canada à avoir l'autonomie sur la sélection et l'intégration des immigrant-es sur son

orientée principalement sur la concertation, un phénomène social et politique qui fait partie de la spécificité du cas du Québec, notamment en ce qui concerne l'émergence des relations et des politiques interculturelles.⁴

Il est utile de rappeler quelques éléments de contexte par rapport à la spécificité du Québec. Rappelons que le Canada est une fédération et en fonction de ce système politique, la gestion des différentes compétences doit être attribuée soit au gouvernement fédéral, soit aux provinces. Comme nous le verrons, c'est la constitution qui détermine que les provinces sont responsables de gérer leur système de santé, d'éducation et de services sociaux. Ainsi, pour maintenir une analyse bien circonscrite, il faut faire l'analyse à l'échelle provinciale. Mentionnons que le Québec regroupe la majorité des francophones du Canada. De plus, c'est la seule province canadienne qui a le français comme unique langue officielle. Cette situation de minorité nationale, mais de majorité francophone dans la province, crée un contexte politique et social particulier, dont il faut tenir compte (voir McAndrew 2010, White 2019). Cet aspect est important parce que les initiatives de concertation au Québec sont motivées, en partie, par une dynamique identitaire et un sentiment d'appartenance territorial lié aux revendications linguistiques du groupe francophone historiquement majoritaire.

La réflexion critique sur le développement communautaire est issue en grande partie de la discipline du travail social et repose sur des modèles d'action propres à l'organisation communautaire. Bourque définit cette pratique d'intervention, qui au fil des ans s'est professionnalisée dans la fonction publique et le milieu



territoire. Le gouvernement fédéral garde la responsabilité des demandeurs/euses d'asile et des réfugié-es.

⁴ Les auteurs et autrices aimeraient remercier Andrea Rea et Sandro Cattacin pour la suggestion d'organiser un panel au sujet de cette question et à tous et toutes les participant-es qui ont contribué lors du colloque international organisé à Montréal en octobre 2017 : <http://labrii.net/compte-rendu-de-la-table-ronde-concertation-et-action-communautaires-en-contexte-pluriethnique-enjeux-historiques-et-politiques-au-quebec/>

communautaire, de la manière suivante: « [Elle] peut se concevoir comme une forme d'action collective structurée sur un territoire donné qui, par la participation démocratique des citoyens et des acteurs sociaux, cible des enjeux collectifs reliés aux conditions et à la qualité de vie. » (Bourque, 2008, p.5). La volonté du secteur public et des milieux communautaires d'agir collectivement sur certaines problématiques de quartier ou régionales s'est traduite notamment par la création de postes d'organiseurs et organisatrices communautaires qui ont joué un rôle important, notamment en participant à la création d'instances de concertation locale.

Le développement communautaire (DC) a pu être soutenu sur tout le territoire parce qu'il a été intégré à un modèle de soins de santé et de services sociaux décentralisés qui a vu le jour durant les années 1970. Les *Centres locaux de services communautaires* (CLSC), implantés pour offrir des services de santé et sociaux gratuits, ont contribué au développement des communautés, car ils s'impliquaient dans l'action collective grâce aux organisateurs et organisatrices communautaires.⁵ Ces professionnel·les ont joué un rôle clé dans les instances de concertation en créant: « une interface entre les logiques descendantes et ascendantes des communautés et des politiques publiques. » (Bourque, 2012, p. 48).⁶

Afin de décrire toutes les facettes de la concertation, nous nous intéresserons au contexte constitutionnel en soulignant certaines caractéristiques de la situation politique qui avantageaient les groupes sociaux particulièrement durant les décennies 70 et 80. Dans l'analyse qui suit, nous décrivons le fonctionnement des tables de concertation et discuterons comment cette dynamique partenariale s'essoufflera durant les années 2000. Ensuite nous détaillerons comment le gouvernement néolibéral de l'époque

●
⁵ Le DC est arrivé par la voie du « community development » un paradigme d'intervention communautaire qui est bien connu dans le reste de l'Amérique du Nord.

⁶ Le Réseau québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire (RQIIAC) a servi de contexte important pour faciliter l'émergence et la promotion de la concertation au Québec.

facilitera l'arrivée d'une nouvelle gestion publique dans plusieurs secteurs du travail et de l'action sociale. Nous expliquerons comment ce mode de gestion favorisera une certaine instrumentalisation des communautés et une multiplication des instances de concertation. Enfin, nous soulignerons quelques éléments de réflexion concernant la concertation en contexte interculturel et soulignerons le travail qui reste à accomplir pour favoriser un arrangement réussi entre le milieu de la concertation et les communautés ethnoculturelles.

CONTEXTE HISTORIQUE

Le gouvernement central canadien n'a pas le pouvoir de légiférer dans les domaines de compétence relevant des provinces, sauf exception. La *Loi constitutionnelle de 1867* prévoit à l'art. 92.7 que l'administration des hôpitaux et autres institutions de santé relève des provinces. L'article 93 détermine les mêmes règles pour le système d'éducation. Ces dispositions rendent les provinces autonomes dans leur capacité de légiférer et elles n'ont pas à recevoir l'aval du gouvernement fédéral avant d'adopter des lois qui conviennent aux besoins de leur population respective. L'organisation des services variera en fonction des options politiques soutenues par les gouvernements respectifs de chaque province.

La capacité d'organiser et de gérer ces services de proximité a favorisé un sentiment d'appartenance de la population au territoire provincial. Ceci est d'autant plus vrai au Québec, où la population francophone avait davantage de poids politique. Selon Favreau (2017), durant les décennies 70, 80 et 90, le projet national porté par le parti Québécois a contribué à ce développement. Le projet de l'indépendance du Québec a mobilisé une part importante de la population autour de l'idée de l'autonomie politique et économique, sans négliger l'importance symbolique de l'autodétermination de la communauté francophone, historiquement majoritaire

sur le territoire.⁷ En outre, le gouvernement a tenu compte des besoins exprimés par le mouvement communautaire, car il avait besoin de cette base sociale pour faire avancer son projet, tout comme il avait besoin des syndicats et du mouvement coopératif (Favreau, 2017, p.6).

DES SERVICES DÉCENTRALISÉS QUI SE FONT ATTENDRE ET UNE CRISE QUI IMPOSE LA PRISE EN CHARGE

Le système de santé du Québec est inspiré du fonctionnement des services de santé dans le *welfare state* britannique. La Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (Castonguay-Nepveu), formée en 1966, a reconnu que le système provincial devait s'appuyer sur les mêmes principes : soit la gratuité des services, leur universalité et leur accessibilité. Selon ces principes, l'État veut lier le social et les soins de santé et favoriser la prévention (Bourque, 2017, p.31).

Ce modèle, qui s'est démontré assez coûteux, a connu des ratés notamment à partir de 1976 où un moratoire est décrété sur la création de nouveaux CLSC. Il faudra attendre une décennie avant que tous les territoires de la province puissent bénéficier de ce lieu de services de santé et de services sociaux. La création de ressources communautaires a donc été stimulée par cette absence. En effet, durant la période où les CLSC n'étaient pas encore mis sur pied, le milieu communautaire et des ressources de support à la communauté répondaient à un besoin de services publics qui n'avaient pas été implantés dans les délais prévus (Bourque, 2008, p.23).

●
⁷ Pour une analyse historique de l'immigration au Québec et les rapports entre la majorité francophone catholique et les différentes communautés qui composent le territoire, voir Anctil (2017). Sur les communautés autochtones qui se trouvent sur le territoire avant l'arrivée des premiers Européens, voir Delâge (1992).

De la même façon, la crise économique du début des années 1980 a eu un impact important sur le besoin des communautés de se rassembler pour répondre au chômage endémique de certains quartiers industriels désuets, où des fermetures d'usines avaient contribué à dévitaliser les milieux de vie. C'est dans ce contexte que les premières tables de concertation ont vu le jour.⁸ Selon Bourque, la concertation locale a permis « de coordonner des actions, d'augmenter l'efficacité des interventions et de se donner du pouvoir collectivement face aux problèmes locaux et aux pouvoirs centraux. » (Bourque, 2012, p.45). C'est en 1984, dans un quartier de l'île de Montréal, Pointe-St-Charles, que naissent des projets issus d'une concertation locale nommée le *Programme économique de Pointe-Saint-Charles* (PEP). La première pierre de l'économie sociale québécoise venait d'être posée, car le PEP fut la première *Corporation de développement économique communautaire* (CDEC) du Québec. Son mandat était d'accélérer la création d'emplois et l'activité économique, de mobiliser des ressources pour favoriser l'accès au marché du travail et de développer des sources de financement (Gareau, 1990, p.10).

La crise économique a donc permis à certaines initiatives du développement communautaire de prendre leur envol. Bourque propose que la concertation ait servi à rassembler les forces vives d'un milieu pour trouver des solutions à des problèmes concrets de chômage et de pauvreté : « La concertation est une forme de coopération. Il s'agit d'un processus collectif de coordination basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques (par problématique ou par territoire) afin de convenir d'objectifs communs et d'actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats. » (Bourque, 2008, p.15). À la même époque, l'État providence subit une crise financière, doublée d'une remise en cause des

●
⁸ Les « tables de concertation » constituent le mécanisme principal de collaboration et de communication entre les différents acteurs/trices du milieu sur le terrain. Pour savoir plus sur la genèse et le fonctionnement des tables, voir Bourque (2008, 2012).

présupposés qui induisent son action (Jetté et al., 2000 cité dans Bourque, 2013, p.39). En effet, tout particulièrement des groupes de femmes contestent l'offre de services et réclament des soins, des services sociaux et éducatifs qui tiennent compte des besoins spécifiques des populations. Elles contestent cet État omniscient censé dispenser des services adaptés, mais qui ne se préoccupe pas de connaître l'opinion des populations concernées par ces services (Bourque, 2013, p.40). Le succès de plusieurs initiatives locales va inciter l'État à s'intéresser de plus près aux effets positifs de la prise en charge collective par les communautés et il va intégrer peu à peu ces méthodes de prise de décisions dans ses propres politiques.

L'ACTION COMMUNAUTAIRE RECONNUE DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES PUBLICS

Ainsi, la décennie suivante amorce ce virage. C'est en 1985 que la *Commission sur la santé et les services sociaux* (la Commission Rochon) reconnaît aux organismes communautaires la : « volonté de participer activement à la définition des besoins et à l'élaboration des programmes, des politiques et des orientations gouvernementales » (Rochon, 1988, p. 297). La *Politique de santé mentale* de 1989 prévoit que l'on doit retrouver la concertation et le partenariat dans la planification et l'attribution des services. Cette inclusion a été favorisée par les succès de la concertation autour des thèmes de la violence conjugale, du suicide et de la sécurité alimentaire (Bourque, 2008, p.25). Par la suite, cette reconnaissance sera renforcée par une structure gouvernementale le *Secrétariat à l'action communautaire autonome* (SACA) qui sera chargé d'appliquer la politique *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* adoptée en 2001. Cette politique sera accompagnée d'un fonds d'aide constitué en différents volets qui pourra contribuer au soutien des organismes communautaires. Il s'agit sans doute d'une étape importante dans la consolidation de l'action communautaire en rapport avec la concertation locale.

DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AU RÉSEAU D'ACTION PUBLIQUE

Suite à cette reconnaissance formelle du mouvement communautaire, un changement d'ère politique entraîne un virage majeur dans la perception du mouvement communautaire. Favreau exprime ainsi ce changement: « l'arrivée du PLQ (Parti Libéral du Québec) de 2003 à 12 et de 14 à 18 change la donne. Le mouvement communautaire, de mouvement social fondé au départ sur des noyaux de militant-es, s'est engagé en partie dans une nouvelle voie, celle de devenir un « réseau d'action public » (Favreau, 2017, p.7). C'est l'accès aux décideurs/euses et à leurs ressources qui sera privilégié pour nombre d'organisations. De même, la place accordée aux professionnel-les sera grandissante au sein des réseaux, en remplacement des militant-es. Cette professionnalisation -qui ne fait pas toujours consensus dans le milieu- favorisera le maintien de nouvelles entrées politiques et projettera une image de compétence au détriment de la représentation citoyenne.

En 2008, la *Politique nationale de Santé publique* souligne elle aussi l'importance du développement des communautés, en particulier pour favoriser la prévention de soins de santé. Dans cette politique, plusieurs objectifs valorisent le rôle des communautés comme : la capacité d'identifier les causes des problèmes, le soutien des milieux de vie par des services de proximité, le renforcement des réseaux, par l'organisation de structures participatives et représentatives de la communauté. Bien que les groupes communautaires et les instances de concertation ont vu d'un bon œil cette reconnaissance, certains acteurs et actrices se sont rapidement rendu compte que, bien que les objectifs se rejoignent, les moyens pour y parvenir étaient davantage contrôlés par les acteurs/trices publics. Ces derniers pouvaient imposer un agenda de travail qui n'était pas celui privilégié par les groupes communautaires et les instances de concertation. C'est pourquoi certain-es participant-es craignaient que la concertation soit détournée de sa mission première d'établir collectivement des priorités et devienne davantage un levier d'action pour atteindre des résultats externes au milieu.

Bourque considère que cette tension, entre les logiques descendantes de l'État et des fondations privées qui développent des programmes qu'ils souhaitent voir implanter par les communautés locales et les logiques ascendantes des groupes qui développent leurs propres projets et ont besoin de financement externe pour les réaliser, crée deux tendances chez les groupes. Une première tendance est de modeler les actions des groupes en fonction des différents programmes externes, ainsi les activités des instances de concertation peuvent devenir les projets des groupes membres qui en viennent à porter les projets de la concertation plutôt que des projets déterminés par leurs membres lors de l'assemblée générale. L'autre tendance est de chercher à agir sur des bases autonomes, tout en pouvant bénéficier de ressources financières supplémentaires grâce aux projets portés par les instances de concertation (Bourque, 2012, p. 47-48).⁹

Ainsi, les organismes ou les concertations ont davantage de possibilités de financement, mais moins de marge de manœuvre pour déterminer eux-mêmes l'orientation des programmes et actions. Dans ce contexte, l'obtention d'un financement devient souvent l'objectif central de la participation aux concertations. Certain-es acteurs/trices impliqué-es tentent de ménager la chèvre et le chou en obtenant un financement important pour un projet soutenu par l'instance de concertation, tout en réservant une légère portion du financement à la mise en œuvre d'un projet qui tient à cœur aux membres d'un groupe faisant partie de l'instance de concertation, mais qui ne correspond pas aux critères de financement auxquels doivent se soumettre les projets financés officiellement.¹⁰ Ce contexte crée un grand potentiel de conflits et

●
⁹ Ici on ne parle pas nécessairement de la distinction classique entre organisation « top down » et « bottom up » puisqu'il n'y a pas que l'État qui participe à ce processus, mais aussi les fondations privées comme la Fondation Lucie et André Chagnon et même Centraide qui contribuent à établir des priorités en recueillant des dons par catégorie : aide alimentaire, briser l'isolement, etc.

¹⁰ Ainsi une intervenante pourrait être engagée à 35 heures semaines pour réaliser le projet officiel et avoir aussi comme tâche de réaliser un autre projet

implique de constantes négociations pour s'assurer que la concertation fonctionne de façon harmonieuse. Ainsi le rôle des organisateurs/trices communautaires dans ce contexte est très stratégique. Parfois, elles et ils sont les premiers/ères à dénoncer l'utilisation des tables de concertation pour instrumentaliser les priorités gouvernementales, parfois elles et ils peuvent devenir des alliés des instances de financement.¹¹ Selon leur capacité personnelle à jouer un rôle de médiateurs/trice, elles et ils contribuent à la fois au développement des projets ou aux tensions entre les différents acteurs/trices des lieux de concertation.

Ce virage important qui faisait des tables de concertation un maillon supplémentaire pour développer et mettre sur pied des programmes de l'État, surtout en santé et services sociaux, a eu plusieurs conséquences. Notamment, une augmentation de la concurrence entre les organismes communautaires parce que des enveloppes budgétaires étaient associées à la réalisation de certains projets et une tendance à assimiler le rôle des tables de concertation à celui des lobbies. Par exemple, le gouvernement a commencé à favoriser leur présence à des consultations publiques portant sur des thèmes pointus ayant peu de liens avec le développement global des communautés. Comme expliqué ci-dessus, l'introduction d'une gouvernance entrepreneuriale a eu aussi pour

●
à raison de quelques heures par semaine, mais ce projet parallèle (pourtant identifié par le groupe comme répondant aux objectifs du milieu) ne ferait pas partie des tâches déclarées dans le processus de reddition de compte lié à l'obtention du financement.

¹¹ Par exemple, les CLSC (maintenant Centre de santé et de services sociaux - CSSS) reçoivent des enveloppes pour un programme de Services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE) afin de soutenir un environnement favorable au soutien des tout-petits et de leur famille. Dans certains quartiers, c'est l'organisateur/trice communautaire qui soutient les groupes et anime les activités de l'instance de concertation en petite enfance qui met sur pied un comité qui déterminera à quels groupes communautaires iront les montants d'argent pour favoriser le maintien, ou démarrer des projets, visant à créer un environnement favorable au développement des tout-petits. Ce double rôle impose un conflit d'intérêts à l'organisateur/trice communautaire.

effet d'augmenter significativement l'influence des bailleurs de fonds sur les tables de concertation ainsi que d'alourdir les processus de reddition de comptes (voir Bourque 2012). Dans certains contextes, ces derniers/ères en sont venu-es à orienter les projets et à imposer partiellement leur vision comme condition à l'obtention de financement. Ainsi, les auteurs/trices consulté-es constatent que les phénomènes de concurrence et de l'influence sont souvent source d'inquiétude et d'insatisfaction dans les milieux de concertation.

Il est positif que l'État souhaite tenir compte des besoins des communautés. Toutefois, considérant le contexte dans lequel ces changements ont eu lieu, on peut se demander s'ils ne s'inscrivent pas dans un processus de déresponsabilisation de l'État. En effet, l'État délègue des tâches qu'il assumait auparavant à des organismes communautaires qui les exécutent à moindre coût. En effet, les salaires des employé-es des groupes communautaires, une main-d'œuvre à prédominance féminine, sont beaucoup plus faibles que ceux des employés de la fonction publique. On constate que, durant cette période, la reconnaissance du mouvement communautaire porte flan à la critique et n'a pas toujours été faite dans un esprit respectueux de la mission des groupes et des besoins des usagers et usagères.

ANALYSE ET DISCUSSION

LA PROFESSIONNALISATION DU SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS

L'intervention collective ne naît pas dans les années 1970, elle a existé bien avant par le biais de comités de citoyen-nes, de syndicats, de mouvements coopératifs, de communautés religieuses catholiques et d'autres institutions religieuses, notamment protestantes et juives. Toutefois : « Il faut attendre les premiers diplômés en sciences sociales pour que l'intervention soit portée par une éthique professionnelle et un corpus de connaissances

scientifiques » (Bourque, 2012, p.42). La professionnalisation des métiers du social, combinée à une effervescence sociale ont toutes deux soutenues la création et la consolidation du mouvement communautaire. Selon Favreau, ce mouvement à créer une communauté militante de 8000 associations, qui emploie 50 000 personnes, dont le principal objectif est de faire avancer la justice sociale (Favreau, 2017, p. XI).

Faisant référence aux auteurs/trices Favreau et Hurtubise, Bourque rappelle pourquoi les organisateurs/trices communautaires sont les ressources humaines les plus qualifiées pour soutenir le développement des communautés. Elles et ils ont une connaissance fine du milieu, des problèmes qui pourraient être résolus grâce à l'action collective, des acteurs/trices clés qui peuvent influencer le processus et une vision réaliste du contexte (Bourque, 2008, p.49). Elles et ils connaissent leur communauté et la littérature scientifique sur le développement des communautés. Elles et ils peuvent donc identifier les approches théoriques les plus porteuses, selon les différents types de situations. Fort de tout ce bagage, elles et ils peuvent prendre en charge l'évaluation des besoins, le démarrage d'organismes communautaires, la structuration des activités et le suivi des rencontres de concertation (Bourque, 2012, p.42).

Leur connaissance des enjeux peut prévenir l'instrumentalisation des instances de concertation et éviter que les objectifs locaux ne soient détournés pour répondre à des besoins institutionnels. Bien que les organisateurs/trices communautaires aient des atouts importants pour soutenir les lieux de concertation, elles et ils doivent faire preuve de réflexivité et ne pas s'appropriier les processus. Leur rôle d'agent mobilisateur leur impose une éthique professionnelle qui implique de se maintenir au-dessus de la mêlée. Sans quoi, leur présence peut devenir un facteur de démobilisation et de création de conflits au sein de la communauté. À noter que les organisateurs/trices communautaires ne se retrouvent plus seulement dans la fonction publique. Des fondations privées, des organismes à but non lucratif ont recours à des organisateurs/trices communautaires. Leur rôle est parfois ambigu lorsqu'elles et ils

sont embauché-es par des fondations, car elles et ils peuvent être appelé-es à soutenir des innovations qui sont adéquates pour le fonctionnement de l'instance de concertation, mais inadaptées par rapport aux objectifs visés par leur employeur/euse. Cette ambiguïté s'est fait sentir fortement durant la décennie 2000 et les années subséquentes, car les organisateurs/trices communautaires du réseau public et privé se trouvaient souvent en situation de conflit de loyauté entre les exigences des employeurs/euses et les groupes communautaires de leur quartier.

LA CONCERTATION À L'ÈRE DU NÉOLIBÉRALISME AVANCÉ

Le retour d'un gouvernement libéral qui soutenait le modèle de la nouvelle gestion publique a eu un impact sur les lieux de concertation et sur l'organisation de l'action communautaire. Ce modèle de gestion implique une évaluation de la qualité des services publics : « en fonction de critères d'efficacité et d'une accentuation des formes de contrôle qui sont souvent en contradiction avec les critères de qualité des pratiques, voire de l'éthique professionnelle » (Bourque, 2017, p.31). Cela implique pour les organismes communautaires des demandes de financement plus complexes qui exigent beaucoup de temps à remplir et surtout une reddition de compte minutieuse de toutes sommes octroyées. Cette vision de l'offre de service et surtout des méthodes appliquées pour la rendre plus performante est en contradiction avec la prise en charge collective des problèmes et des besoins vécus par la communauté. Comme le rapporte Bourque : « cette approche postule implicitement que les problèmes dans la dispensation des services proviennent d'une carence dans la rationalisation de leur gestion et non d'un manque de ressources, et encore moins des conditions de vie ou des dimensions collectives (sociopolitiques) du vécu des utilisateurs de services. Ces utilisateurs, définis comme clients, ne peuvent être ni sujets, ni acteurs du changement » (Bourque, 2017, p.32).

Si l'amélioration souhaitée entre en contradiction avec le mode de fonctionnement des instances de concertation, il y a lieu de se demander pourquoi les institutions publiques intègrent l'obligation de participer à des lieux de concertation sectoriels ou thématiques comme condition au financement des organismes communautaires. Pourquoi insister sur la démarche collective de la concertation, si les objectifs déterminés par les lieux de concertation ne servent pas d'étalon de mesure des résultats obtenus? Selon les auteurs/trices consulté-es, le réseau public à l'ère néolibérale vise davantage une standardisation des façons de faire fondées sur des données probantes ou de meilleures pratiques qui déterminent des lignes directrices. La valeur maîtresse des changements souhaités est l'atteinte de l'efficacité (Lecomte, 2003, p. 27). Ce virage comporte son lot de problèmes, car évaluer le rendement sur la base de données probantes implique le fait de posséder de telles données, ce qui n'est pas toujours le cas. De plus, l'innovation surgit parfois inopinément, par l'utilisation de façons de faire non explorées et non validées. Lorsque cette situation se produit, l'idée d'évaluer les pratiques n'arrive qu'à la fin du processus. Enfin, ce qui constitue une pratique optimale dans un milieu, peut-être une pratique inadaptée dans un milieu différent. C'est d'ailleurs ce qui fait la force des milieux de concertation locaux qui identifient des besoins selon les spécificités de leurs communautés et développent des stratégies adaptées en fonction de leur réalité locale.

En outre, comme le note Lecomte, les meilleures pratiques ne sont pas neutres, elles peuvent refléter une vision du monde dans la recherche scientifique. De plus, les pratiques explicitent souvent des problématiques qui font l'objet de recherche parce qu'elles sont reconnues et réussissent à obtenir du financement. Toutefois, cette reconnaissance et l'importance du financement orientent les meilleures pratiques. Le réseau public investit dans certains thèmes de recherche, plutôt que d'autres et cette reconnaissance favorise le développement de meilleures pratiques qui, à leur tour, renforce la « valeur » de ces objets de recherche au détriment de d'autres qui sont moins dans l'air du temps. Ce modèle standardisé peut finir par constituer un carcan (ou « echo chamber ») qui nuit

à l'innovation et à la création de solutions nouvelles et spécifiques à un milieu (Lecomte, 2003, 27-28).

Toujours dans l'optique d'atteindre l'efficacité, le réseau public en santé et services sociaux met régulièrement l'accent sur des politiques qui visent la prévention. Dans les faits, peu de ressources concrètes visent à soutenir la prévention (Bourque, 2013, p.41). Dans la nouvelle gestion publique, la prévention est d'abord un moyen de réduire les dépenses excessives. Dans cette optique, soutenir des instances qui luttent contre la précarité de certaines franges de la population à risque est « rentable ». Ce réseau de proximité permet d'obtenir des informations sur ces clientèles et le soutien apporté offre davantage de leviers pour les sortir de la marginalité. Bourque souligne que les programmes développés dans une optique préventive vont souvent tenter d'influer sur les comportements et le mode de vie, sans tenir compte de la réalité des conditions de vie et des contraintes du milieu. Il note que la prévention privilégie souvent une approche individuelle qui fait reposer la responsabilité du changement sur les épaules de la personne. Pour illustrer ce constat, citons en exemple l'achat de fruits et de légumes frais à distance de marche du domicile de personnes vivant dans des quartiers considérés défavorisés. Au tournant de 2010, l'État avait la volonté d'améliorer les saines habitudes de vie en favorisant une meilleure offre alimentaire dans certains quartiers (INSPQ, 2013). Une instance de concertation de quartier pouvait donc inclure un projet de marché public dans son plan stratégique et obtenir du financement spécifique pour mettre sur pied ce projet. Il faut toutefois se demander si une fois l'accès des produits obtenu à proximité du domicile, les familles auraient les moyens de se procurer les fruits et légumes et si elles auraient le temps et le savoir-faire pour cuisiner ces produits frais. Si la réflexion sur l'accès, fondée sur des données probantes, ne tient pas compte des contraintes financières des familles et de leurs conditions de vie, on ne s'attaque qu'à une partie du problème. Cet accès doit être accompagné d'une variété d'initiatives en sécurité alimentaire comme des groupes d'achats pour réduire les coûts, ou encore un financement récurrent pour des cuisines collectives.

L'approche préventive : « vise essentiellement les facteurs de risque individuels et néglige les facteurs collectifs de protection qui sont non seulement complémentaires aux premiers, mais tout à fait essentiel si l'on désire s'attaquer aux causes du problème. » (Bourque, 2013, 43). Sans cette reconnaissance que la collectivité est la mieux placée pour trouver des solutions adaptées, il considère qu'un rapport de pouvoir s'établit entre les services publics et la population desservie. C'est pourquoi, selon lui, la nouvelle gestion publique a eu pour effet de créer une certaine instrumentalisation des instances de concertation. De plus, l'insistance des bailleurs de fonds à faire travailler les groupes en concertation a engendré une multiplication des lieux de concertation. Bourque a nommé ce phénomène répandu « l'hyperconcertation » (Bourque, 2008). Divay considère que l'hyperconcertation se définit par la négative et risque de surgir lorsque la participation aux instances de concertation tourne à vide et que les discussions ou les projets proposés ne soutiennent plus la mission première du groupe et les populations qu'il dessert (Divay, 2009,p.6).

LA CONCERTATION EN CONTEXTE INTERCULTUREL

La littérature consultée sur la concertation comme outil de développement des communautés ne fait pas écho à la littérature sur la diversité. Le travail qui vise à faciliter l'intégration des immigrantes n'est pas conceptualisé distinctement des autres secteurs thématiques, comme le logement, la sécurité alimentaire ou le travail auprès de jeunes décrocheurs. Il est tout de même utile de souligner les liens établis par la recherche entre la concertation des tables de quartier multisectorielles et la participation des communautés ethnoculturelles à ces instances.

En 2002, Germain et al. ont présenté les résultats de deux recherches concernant la participation des communautés immigrantes de diverses origines à la table de concertation du quartier Villeray à Montréal. Bien que près d'une génération nous sépare des conclusions du rapport, certains éléments méritent d'être soulignés. Les analyses de Germain et al. font ressortir que certain-es

représentant-es de communautés ethnoculturelles (dont certain-es issus de l'immigration récente) refusaient de siéger à des tables de quartier, parce qu'elles et ils n'étaient pas à l'aise en français et ne se reconnaissaient pas dans la culture organisationnelle du groupe majoritaire qui souvent jouait un rôle déterminant dans les codes et normes de concertation. Elles et ils recevaient peu de financement et n'avaient pas le temps de s'impliquer dans les activités visant le quartier. Il est souligné dans la recherche que les usagers/ères de ces groupes ne vivaient pas dans un seul quartier et qu'à ce titre, travailler à améliorer des problématiques du quartier n'était pas représentatif des actions menées par les organismes (Germain et al., 2002, p.94).

Somme toute, Germain et les coautrices constatent que les tables avaient déployé des efforts pour intégrer les associations ethnoculturelles et que ces efforts avaient porté fruit puisque : « les associations monoethniques et multiethniques participent, puisque la moitié des tables de concertation compte de 11% à 45% d'associations ethnoculturelles. » (Germain et al., 2002, p.50). Ce résultat nous apparaît positif considérant le fait que les recherches ont été effectuées peu après des changements quant au financement des organismes monoethniques. En effet, c'est en 1989 que le Ministère québécois de l'immigration, suivant une prise de position gouvernementale contre le multiculturalisme (Rocher et White, 2014), avait fait le choix de subventionner des activités de rapprochement interculturel, plutôt que des groupes desservant une seule communauté ethnique. Le gouvernement fédéral avait procédé à une transition similaire en 1995, en ne finançant plus le fonctionnement institutionnel des associations multiethniques. Les organisations monoethniques, n'ayant plus de financement assuré, risquaient éventuellement de diminuer leurs activités et cette perte, ultimement, mettait en cause leur existence. D'autres recherches seraient nécessaires pour pouvoir parler de la participation des communautés ethnoculturelles de nos jours, mais il y a certainement une évolution. Non seulement on voit un nombre important d'immigrant-es dans l'action communautaire, mais on constate une explosion dans le nombre d'instances de

concertation qui se penchent sur les problématiques de l'immigration ou de l'interculturel (White et al., 2017).

Dans leurs recommandations, les autrices soulignent toutefois des pistes d'amélioration qui, encore aujourd'hui, pourraient répondre à des préoccupations soulignées par la littérature. Elles recommandent d'envisager la coexistence de différents modes de concertation pour répondre aux besoins des petites associations absentes de la table de concertation. Elles soulignent, comme bien des auteurs/trices, que la participation aux tables ne devrait pas être un passage obligé afin de faire entendre ses demandes. Elles trouvent regrettable que les groupes ne soient soumis à la volonté des bailleurs de fonds qui souhaitent : « réduire le nombre de leurs interlocuteurs, s'assurer qu'il n'y aura pas de double emploi et garantir une certaine légitimité à leurs interventions » (Germain, 2002, p.98). Elles recommandent de soutenir davantage les groupes qui voudraient s'impliquer sur les tables. Enfin, elles invitent les tables à faire preuve d'ouverture et de souplesse dans leur mode de fonctionnement.

CONCLUSION

Selon Louis Favreau, le mouvement communautaire a contribué depuis 50 ans à la construction d'un État social, en réclamant des changements en matière de logement, d'aide sociale, de soutien à l'entrée sur le marché du travail et en soutenant une éducation accessible et de qualité (Favreau, 2017, XI). Favreau exprime ainsi le *momentum* qui a permis la reconnaissance du mouvement communautaire : « la rencontre de dirigeants d'un « mouvement » (une coalition de causes) et d'une élite progressiste au pouvoir (le gouvernement du Parti Québécois), ce qui donnera notamment une politique publique de reconnaissance de l'action communautaire qui sera saluée de toute part (Gouvernement du Québec, 2001) » (Favreau, 2017, p.6). Ce réseau, bien déployé et structuré pendant les années 1980, a été affaibli par des modes de gestion plus centralisés, favorisés par un gouvernement de droite. Un des effets de cette dérive a été de démultiplier les lieux de concertation, en

partie, pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds. Divay propose comme remède à cette « hyper-concertation » une meilleure reconnaissance du mouvement communautaire et un retour à des pratiques qui respectent son autonomie.

Les instances de concertation multisectorielles sont des lieux qui permettent l'établissement d'un nouveau contrat social entre des partenaires de la société civile, qui ont été souvent historiquement opposés entre eux et qui tentent de réconcilier leur position pour le bien-être de leur communauté. Ce rapport de collaboration implique des confrontations de vision et de priorités d'actions et n'est pas exempt de rapports de force entre des représentants qui n'ont pas les mêmes pouvoirs ni la même capacité d'action. L'arrivée et l'institutionnalisation des instances de concertation ont un impact sur les différentes sphères d'action qui visent à créer une société plus juste et pluraliste. Selon Bourque, pour arriver à un fonctionnement optimal les instances de concertation doivent adopter un processus qu'il appelle « négogène », c'est-à-dire en perpétuel aménagement afin de faire un compromis entre les besoins des acteurs/trices et leurs priorités locales, tout en adhérant aux programmes qui alimentent leurs revenus et assurent leur existence (Bourque, 2012, p.47).

Le travail de concertation qui offre des résultats est lui aussi issu d'une médiation entre des acteurs/trices varié-es qui n'ont pas les mêmes rôles, statuts, ou réseau de pouvoir. Il y a aussi dans ces instances une constante médiation entre des groupes qui vivent de la marginalité et de l'exclusion et un pouvoir public qui représente le groupe majoritaire. On peut penser que la plupart des groupes vivants une situation d'exclusion ou de discrimination peut avoir l'impression qu'ils sont exclus du cadre de référence du groupe majoritaire. Comme White le souligne: « la plupart du temps la pluralité est un obstacle à la participation citoyenne, principalement parce que les normes de la majorité sont généralement imposées de façon hégémonique sans qu'il y ait prise de conscience du fait qu'il s'agit d'un cadre de référence du groupe majoritaire, ou parce que c'est le résultat d'un processus historique » (White, 2017, p. 51).

Comme le rappelle White, bien que l'identité citoyenne soit, en principe, garante de la cohésion sociale, nous ne pouvons ignorer que certains groupes soient victimes de discrimination systémique et que cette discrimination affecte la nature et le degré de la participation des immigrant-es et d'autres groupes minoritaires. Nommer les différences est donc un enjeu important, mais complexe, surtout dans l'histoire des sociétés pluralistes (White, 2017, p.52). Si cela est faisable à l'échelle des concertations visant spécifiquement les minorités ethnoculturelles et les groupes racisés, ce qui reste à voir, peut-on penser reproduire cette situation dans les concertations intersectorielles de quartier ? Selon White, la marche est encore haute pour appliquer les principes pluralistes à l'échelle de la cité (White, 2017, p.52). Néanmoins, les tables de quartier multisectorielles ont l'habitude de composer avec des populations discriminées par leur statut social, socio-économique, par une situation de handicap ou de vieillissement. Il y a des points communs importants entre ces situations de discrimination et celles que peuvent vivre des communautés ethnoculturelles, même si les différences ethniques et raciales sont souvent source de malaise et de confusion dans le travail de concertation (White, 2017, p.52).

En attendant que les principes pluralistes soient appliqués de façon explicite et encadrés de façon systématique dans les instances de concertation, notre analyse démontre que le succès (ou non) de la concertation repose sur les capacités de médiation des acteurs/trices qui siègent aux tables sectorielles et à leur ouverture au dialogue et à la différence.

BIBLIOGRAPHIE

Documents juridiques et gouvernementaux

Loi constitutionnelle de 1867, (R-U) 30 & 31 Vict, c 31

Gouvernement du Canada, Le système de soins de santé au Canada, consulté le 9 avril 2019. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/ser-vices/systeme-soins-sante/rapports-publications/regime-soins-sante/canada.html>

Gouvernement du Québec, (2001), Politique gouvernementale. L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale, Québec, 59 p.

Gouvernement du Québec, (1989) *Politique de santé mentale*, Ministère de la Santé et des services sociaux, Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec, (1988) Rapport de la commission d'enquête sur la santé et les services sociaux présidée par Jean Rochon, Gouvernement du Québec, 819 p.

Gouvernement du Québec, (1967), *Rapport de la commission sur la santé et le bien-être social* présidé par Claude Castonguay et Gérard Nepveu, Gouvernement du Québec.

INSPQ, (2013), Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, Gouvernement du Québec, consulté le 9 avril 2019. https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728_AccessGeoCommAlimentQc.pdf

Articles et monographies

Ancil, Pierre, (2017). Ruptures et continuités dans la représentation de l'immigration. Une analyse préliminaire du journal *Le Devoir* (1910-1963), *Anthropologie et sociétés*, 41 (3): 107-129.

Bourque, Denis, (2013). Le développement social au Québec : sortir de politiques curatives pour aller vers des politiques préventives, *Informations sociales*, 5-179: 38-46.

Bourque, Denis, (2012). Intervention communautaire et développement des communautés, *Reflets*, 18 (1) : 40-60.

Bourque, Denis, (2008). *Concertation et partenariat : entre levier et piège du développement des communautés*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 152 p.

Delâge, Denys, (1992). « L'influence des Amérindiens sur les Canadiens et les Français au temps de la Nouvelle-France », *Lekton* 2 (2).

Divay, Gérard, (2009). *L'hyperconcertation : Signe d'impuissance étatique ? Présage d'une nouvelle capacité d'action collective ?* Conférence au 20^{ème} colloque du Réseau québécois des villes et villages en santé, Granby.

Favreau, Louis, (2017). *Mouvement communautaire et État social : le défi de la transition sociale-écologique*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 178 p.

Gareau, Jean-Marc, (1990). *Le programme économique de Pointe-Saint-Charles 1983-1989. La percée du développement économique communautaire dans le Sud-Ouest de Montréal*, Montréal : Institut de formation en développement économique communautaire, (IFDEC), 33 p.

Germain, Annick, Mary Sweeney, Julie Archambault, Jaël Mongeau et Julie Élisabeth Gagnon (2002). *La participation des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier*, Montréal: INRS, 166 p.

Jetté Christian., Benoît Lévesque, Lucie Mager et Yves Vaillancourt, (2000). *Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être. Une recension des écrits (1990-2000)*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 210 p.

Lecomte, Yves, (2003). Développer de meilleures pratiques. Santé mentale au Québec, 28 (1): 9–36. <https://doi.org/10.7202/006979a>

McAndrew, Marie, (2010). *Les majorités fragiles et l'éducation: Belgique, Catalogne, Irlande du Nord et Québec*. Montréal: Presse de l'Université de Montréal, 292 p

Rocher François et Bob W. White, (2014).. « L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien », Étude IRPP, 49, <http://irpp.org/wp-content/uploads/2014/11/study-no49.pdf>

White, Bob W. (2019). *Français in a Post-Rap World: Audible Minorities and Anxiety About Mixing in Québec*. *Ethnic and Racial Studies*. 42(6): 1-18.

White, Bob W., (2017) Pensée pluraliste dans la cité : l'action interculturelle à Montréal, *Anthropologies et Sociétés*, 41(3),:29-57.

White, Bob W., Lomomba Emongo, Gaby Hsab. (2017) . Vers une anthropologie de l'interculturel. *Anthropologie et sociétés*, 41(3). :9-27.

Winter, Elke, (2011). *Us, Them and Others: Pluralism and National Identity in Diverse Societies*, Toronto: University of Toronto Press, 293 p..

Sites web

Plateforme pour le développement durable. (2009), <https://www.plateforme21.fr/le-developpement-durable/article/penser-global-agir-local> , (consulté le 9 avril 2019).

http://projetconstellation.com/ancien/wp-content/uploads/2014/07/Fiche-28_SIPPE-REGIONAL.pdf (consulté le 15 décembre 2019).

QUI A LE DROIT À L'AIDE SOCIALE ? REPRÉSENTATIONS DE L'ORDRE SOCIAL ET ATTITUDES ENVERS LES RÉFUGIÉS DE LA PART DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

Camille Thiry et Antoine Roblain

INTRODUCTION

La crise de l'accueil des migrant-es de 2015 qui a touché la plupart des pays européens a mis en évidence les fractures et la polarisation autour de la question migratoire qui traversent les espaces sociaux et politiques européens (Rea et al., 2019). Dans ce contexte, les grandes villes européennes, à l'instar de Bruxelles, ont été le théâtre de ces clivages. D'une part, les initiatives politiques et citoyennes apportant leur aide aux migrant-es se sont multipliées et ont notamment revendiqué un devoir de solidarité et d'hospitalité (e.g. Mescoli & Roblain, 2021). D'autre part, ces années ont vu l'affirmation de plus en plus grandissante des approches politiques dites « sécuritaires », dépeignant les nouveaux/elles migrant-es comme des indésirables menaçant les sociétés européennes (Rea et al., 2019). Cette tendance à la mise à l'écart des migrant-es et à la limitation des flux migratoires vers les pays européens s'est fréquemment articulée autour du présumé effet délétère de l'immigration sur l'économie et singulièrement sur les systèmes de solidarité des pays occidentaux (Bousetta et al., 2016). Au-delà de cette période de crise de l'accueil, la question de l'accès des personnes migrantes aux droits sociaux a animé de nombreux débats au cours des dernières décennies (Van Oorschot, 2006). Le présent article propose de discuter des ressorts de la solidarité (et de

l'exclusion) envers les réfugié-es et de leur accès aux aides sociales.

Si une littérature scientifique a déjà abondamment mis en évidence les possibles déterminants des attitudes envers l'accès à l'aide sociale pour les personnes étrangères (e.g. Kros et Coenders, 2019), peu d'études psychosociales se sont jusqu'à présent intéressées à la manière dont les personnes bénéficiant elles-mêmes de ces aides, appelées « bénéficiaires » dans le cadre de cet article, perçoivent l'arrivée de nouveaux/elles migrant-es et leur accès aux aides sociales. C'est pourquoi, à travers cette étude menée en Belgique en 2017, nous proposons d'étudier le regard des bénéficiaires sur l'accès aux droits sociaux en faveur des réfugié-es nouvellement arrivé-es en Belgique. Nous postulons que la nature des catégorisations sociales assignées à ces réfugié-es par les bénéficiaires oriente les attitudes et relations entre ces deux groupes d'individus. En guise d'exemple, considérer les réfugié-es comme des membres d'un exogroupe national implique des relations intergroupes et des attitudes profondément différentes que de percevoir ces réfugié-es comme des individus partageant, avec les bénéficiaires de l'aide sociale, un destin commun de dominés au sein de la société (voir par exemple, Craig et Richerson, 2012).

Les recherches précédentes se sont portées sur les facteurs influençant l'expression d'une préférence pour l'endogroupe national dans la redistribution des aides sociales. Cette littérature a notamment amené au développement du concept de « welfare chauvinism ». Kitschelt et McGann (1997) le définissent comme une perspective soutenant un « système de protection sociale exclusivement pour les personnes qui appartiennent à une communauté ethnique définie et qui y contribuent » (p. 22). Ces attitudes restrictives envers l'accès aux droits sociaux pour les personnes étrangères s'expliqueraient notamment par le fait que ces individus se sentiraient plus menacés par les personnes issues de l'immigration (Coenders et Scheepers, 2008). Cette perception de menace et ce « welfare chauvinism » seraient d'ailleurs renforcés par le contexte actuel qui se caractérise par des logiques socio répressives limitant l'accès aux aides sociales (Staerklé, Delay, Gianettoni et Roux,

2007) et par la diffusion toujours aussi importante de représentations de l'étranger comme un profiteuse de l'emploi, des logements ou des possibilités d'aide sociale (Sanchez-Mazas et Licata, 2015).

Cependant, cette perspective de recherche se focalise uniquement sur une division entre les individus selon leur appartenance nationale et le rôle de l'identité nationale dans les attitudes envers la redistribution des aides sociales. Or, les individus peuvent percevoir et mobiliser d'autres frontières intergroupes, légitimant des attitudes profondément différentes. À cet égard, Craig et Richeson (2012) soutiennent que des dynamiques de solidarité entre différentes minorités vivant dans une même société sont également possibles. Selon ces autrices, les identités nationales ne constituent pas nécessairement les frontières intergroupes les plus saillantes pour les individus appartenant à une minorité stigmatisée. Ces individus sont en effet susceptibles de développer un sentiment d'appartenance à un groupe social incluant l'ensemble des minorités stigmatisées. Ce sentiment de partager une même identité est notamment facilité par la perception de vivre un destin commun et joue un rôle prépondérant tant dans les attitudes mutuelles que dans la volonté d'instaurer des relations de coopération. Dans la lignée de ces travaux basés sur Craig et Richeson (2012), il est donc possible de soutenir que les bénéficiaires des aides sociales peuvent percevoir les réfugié-es comme des allié-es vivant un même destin et partageant une même identité de groupe « dominé », s'opposant au groupe des « dominants ». Cette perception serait d'autant plus forte que les institutions étatiques ont tendance à instaurer des politiques restrictives stigmatisant tant les pauvres que les personnes migrantes (Wacquant, 2004).

Au-delà de leur divergence, l'approche liée au « welfare chauvinism » et celle de la solidarité inter minoritaire se rejoignent autour d'une même idée : les attitudes envers l'accès aux droits sociaux pour les réfugié-es vont dépendre de la catégorisation de l'espace social (p.ex. « dominant » versus « dominés » ou « national » versus « étranger ») ainsi que les identités assignées aux réfugié-es.

MODÈLE DES REPRÉSENTATIONS DE L'ORDRE SOCIAL

Cette idée rejoint le modèle développé par Staerklé et al. (2007) concernant les différentes représentations de l'ordre social. Ce modèle envisage quatre conceptions amenant les individus à structurer leur environnement social en différentes catégories sociales et, par conséquent, à légitimer l'accès à certains droits à certaines catégories de personnes plutôt qu'à d'autres. Agissant comme des logiques justificatrices des hiérarchies sociales, ces quatre conceptions régulant l'ordre social sont dénommées de la manière suivante : « l'ordre moral », « le libre marché », « la diversité sociale » et « les inégalités structurelles ».

Le premier type de représentations sociales que des individus peuvent mobiliser pour structurer leur environnement social est celui de « l'ordre moral ». Dans cette perspective, la société est envisagée comme un ensemble d'individus rassemblés autour de valeurs communes. Une importance particulière est accordée à la conformité des comportements individuels avec les règles du groupe. Cette primauté accordée à la cohésion du groupe érige une distinction entre les « bons » et les « mauvais » citoyens selon leur respect des règles et valeurs communes. Cette distinction sert ensuite de base pour évaluer les personnes les plus légitimes pour bénéficier des droits sociaux et, notamment, de l'aide sociale.

La deuxième forme que peuvent prendre les conceptions de l'ordre social est celle du « libre marché ». En distinguant les « perdants » et les « gagnants » de la société, cette logique conçoit les individus comme seuls maîtres de leur destin et prône les principes de responsabilité individuelle, de mérite, de liberté et d'autonomie. La hiérarchie sociale est alors expliquée par les investissements différenciés des individus. Le libre marché s'accompagne d'une volonté de restreindre le rôle de l'État. Envisagée sous l'angle de l'aide sociale, cette conception rapproche l'utilisateur d'un perdant violant les normes libérales, comme l'éthique du travail ou le principe d'autosuffisance. Dans cette optique, l'aide sociale freinerait l'effort personnel et ne s'allouerait donc qu'aux personnes qui

démontrent une motivation et une envie de réussir dans la vie. Exprimer l'envie de sortir dès que possible de la condition d'usager/ère et de rentrer dans la catégorie des travailleurs/euses témoignerait dès lors d'une stratégie de mobilité individuelle.

La troisième conception de l'ordre social, « diversité sociale », repose sur une division des individus en fonction de leur appartenance identitaire. N'étant plus du ressort des conduites individuelles, la société serait composée de catégories et sous-groupes se différenciant sur base d'identités collectives particulières. Les attitudes racistes, ethnocentristes ou sexistes sont des exemples d'expressions de cette vision de la société. Au-delà de tout mérite individuel ou respect des normes morales, la légitimité d'accès à certains droits s'octroie sur base de l'appartenance groupale de l'individu. En d'autres mots, seules les personnes appartenant à l'endogroupe sont, dans cette perspective, légitimes pour obtenir des aides et droits sociaux. Il s'agit notamment de la logique régulatrice du « welfare chauvinism » pour laquelle ces aides doivent principalement, voire exclusivement, être redistribuées aux personnes appartenant à l'endogroupe national (et non aux personnes étrangères).

Enfin, la dernière conception de l'ordre social aborde la société comme une structure hiérarchique inégalitaire traversée par des rapports de pouvoir et de subordination entre groupes dominants et dominés. La hiérarchie sociale se voit ainsi expliquée par des structures sociales génératrices de discriminations. S'ancrant sur le concept de justice sociale, elle favorise une redistribution des ressources visant à changer les rapports de pouvoir générateurs des inégalités. L'État social défendu ici est d'ordre universaliste et tend à contribuer à l'élaboration d'une société plus égalitaire. L'intérêt ici réside dans la mobilisation de la conception des inégalités structurelles par des sujets pouvant davantage en subir les effets matériels.

En se basant sur ce cadre d'analyse, la présente étude cherchera à mettre en évidence les attitudes des bénéficiaires des aides sociales à Bruxelles (Belgique) envers l'octroi de droits sociaux aux

réfugiés. Les discours mobilisés par ces individus pour justifier leurs attitudes seront également analysés. À cet égard, nous mettrons en évidence la manière dont ces attitudes s’ancrent dans différentes conceptions régulant l’ordre social.

Ayant à présent différencié les quatre conceptions de l’ordre social centrales à notre étude, il importe de souligner la distinction entre les approches descriptives et prescriptives ; entre la manière dont les personnes voient l’ordre des choses et la manière dont elles aimeraient que celles-ci se passent (Hing, Leanne, Bobocel, Zana, García, Gee et Oriazetti, 2011). Croire que les valeurs du mérite devraient exister au sein de la société apparaît comme différent et indépendant de la croyance que les principes inhérents au mérite sont appliqués. Dans le cas qui nous occupe, cela reviendrait à différencier la manière dont les répondant-es conçoivent l’ordre social actuel de la conception à laquelle elles et ils aspirent.

MÉTHODOLOGIE

Pour aborder cette problématique, nous avons opté pour une approche qualitative par entretiens semi-directifs individuels. Celle-ci nous apparaissait la plus pertinente en raison de la spécificité de la population et de l’exploration d’enjeux peu étudiés. Pouvoir laisser les répondant-es construire la réalité en leurs propres termes, en utilisant les catégories qu’elles et ils souhaitent pour justifier et donner du sens à leurs discours et à leurs attitudes, nous permettra dans nos analyses de faire dialoguer les données récoltées et le cadre d’analyse de Staerklé et al. (2007). L’avantage escompté est ainsi d’accéder à des descriptions beaucoup plus riches de leurs prises de position et des justifications qu’elles et ils mobilisent, par rapport à ce que nous pourrions obtenir d’une enquête par questions fermées.

Il importe de souligner que les sujets que nous avons interrogés dans le cadre de cette étude n’ont pas été ciblés pour viser la représentativité sociologique des individus fréquentant les structures bruxelloises d’aide sociale. Nous avons privilégié la constitution

d'un échantillon diversifié qui puisse tendre vers la saturation des informations (Lejeune, 2019). Le recrutement des participant-es s'est réalisé dans un premier temps en allant à la rencontre des personnes dans la salle d'attente d'un CPAS. Pour obtenir le témoignage de personnes ne passant pas ou n'étant que brièvement de passage dans cet espace d'attente, et pour favoriser l'expression libérée des participant-es dans un environnement moins formel, la chercheuse responsable de la récolte des données a décidé de participer à des activités organisées par le CPAS à l'extérieur de leurs locaux.

Notre échantillon final est constitué de 18 participant-es dont dix hommes et huit femmes. Quatre répondant-es ont été rencontrés dans des lieux publics et plus précisément des cafés. Les entretiens ont été menés au sein même de la salle d'attente du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) d'une commune de la Région de Bruxelles avec sept autres participant-es et lors des activités organisées par l'espace ressource avec également sept répondant-es. À l'exception de 3 répondant-es, la majorité des usagers/ères sont de nationalité belge, algérienne, allemande et djiboutienne. L'origine des répondant-es sont diverses : six ont reporté être d'origine belge, huit marocaine, une congolaise, une algérienne, une chinoise et une djiboutienne. Quatorze des usagers/ères rencontrés bénéficient du revenu d'intégration sociale ou de son équivalent pour les personnes de nationalité étrangère. Deux répondantes ont rapporté être non scolarisées, deux sont titulaires d'une formation professionnelle, cinq d'un diplôme du secondaire inférieur, cinq d'un diplôme du secondaire supérieur, trois d'un master et une d'un bachelier. La moyenne d'âge de nos participant-es est de 36,5 ans.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

Le premier point d'analyse important ressortant de nos entretiens est l'hétérogénéité des attitudes envers l'octroi d'aides sociales pour les réfugié-es et des conceptions de l'ordre social structurant ces attitudes. Ni des positionnements dits de « welfare

chauvinism » ni des attitudes envers un octroi universel des aides n'étaient unanimement évoqués. Les participant-es se sont plutôt positionné-es de manière très différenciée par rapport à cette problématique en mobilisant, comme nous le verrons dans la suite de l'analyse, les quatre conceptions de l'ordre social décrites par Staerklé et al. (2007). Dans la suite de cette section, nous avons dès lors décidé d'analyser les discours et les logiques justificatrices de chacun des différents positionnements.

LES FRONTIÈRES NATIONALES, COMME LOGIQUE STRUCTURANTE ET LÉGITIMATRICE DE L'EXCLUSION

Une première position véhiculée dans les discours de nos participant-es s'articule autour d'une conception de la diversité sociale de l'ordre social (Staerklé et al., 2007) et, plus spécifiquement, une division de la société entre les étrangers, perçus comme illégitimes dans l'accès aux droits sociaux, et les nationaux, pour qui l'unique appartenance identitaire leur garanti l'accès à ces aides. Dans cette perspective, les individus et leur comportement n'ont que peu d'influence dans la mesure où seule l'appartenance au groupe national donne l'accès aux droits sociaux. Outre l'assignation d'une identité exogroupale se déclinant autour de la figure de « l'Arabe », du « réfugié », du « migrant » ou de « l'étranger », les participant-es ont également mobilisé dans leurs discours les préjugés et les stéréotypes accolés à ces catégories sociales pour légitimer l'exclusion de toute aide sociale. Ce positionnement est particulièrement perceptible dans les propos d'une de nos participantes qui a exprimé une volonté d'exclure le réfugié de l'aide sociale en mobilisant l'identité nationale. L'extrait ci-dessous illustre la manière dont les discours défendant les intérêts collectifs de son propre groupe, les nationaux, s'élaborent en mobilisant des préjugés et des stéréotypes assignés aux « Arabes » : *« parce qu'y'a beaucoup des Arabes ici, franchement ils profitent. Y'a des gens belges, franchement ils profitent pas de la vie ici. Et ils ont vraiment besoin de l'aide du CPAS et tout ça. »* (Femme, 30 ans, nationalité belge d'origine marocaine).

Notons également que la mobilisation du critère national pour exclure le réfugié de l'aide sociale n'a pas été uniquement le fait de personnes ayant la citoyenneté belge, mais a été aussi observée chez un usager de nationalité étrangère. Un extrait de son entretien repris ci-dessous illustre cette position caractérisée par la mobilisation d'une logique de redistribution basée sur l'appartenance à l'endogroupe national. Alors même que le répondant pourrait être visé par ce critère de préférence nationale, il semble lui-même le légitimer. Ce positionnement semblant paradoxal pourrait s'expliquer par une intériorisation des attentes et une forme de désirabilité sociale. De cette manière, le répondant atteste de sa légitimité à percevoir l'aide sociale puisqu'il tient ce discours qu'il pense être également soutenu et partagé par les Belges.

« Pour moi ceux qui ont droit au CPAS c'est les gens qui... avaient déjà vécu en Belgique, qui avaient déjà travaillé ici. Ce que je veux dire c'est qu'il faut surtout attribuer l'aide à la société de Belgique. C'est pas bien quelqu'un qui vient en Belgique et qui simplement vient profiter du bien des Belges. Oui. [Rires] Les personnes qui sont reconnues comme étant réfugiées, elles ont droit au RIS, elles ont droit d'avoir l'aide du CPAS... [Toi t'en penses quoi ?] C'est pas bien. Parce que c'est ici le CPAS. Vraiment. Pour aider des gens qui est déjà ici. Le CPAS c'est pas comme... comment dire, un magasin à fréquenter ou quoi. Oui. C'est pas une banque. » (Homme, 43 ans, d'origine chinoise et de nationalité allemande).

« INDIVIDUALISATION » ET EXPRESSION D'UNE VOLONTÉ D'EXCLURE PARTIELLEMENT LE « RÉFUGIÉ » DE L'AIDE SOCIALE

Une deuxième conception présente dans les discours amène à considérer une exclusion partielle des réfugié-es, les séparant en « bons » et « mauvais » sur base de leur degré de conformisme aux normes sociales, souvent empreintes de l'éthique du travail. Il s'agit ici principalement de la conception de libre marché et dans une moindre mesure de celle de l'ordre moral (Staerke et al.,

2007). Ainsi, le réfugié peut être considéré comme un bénéficiaire légitime de l'aide sociale à la seule condition qu'il s'active et démontre ses efforts individuels. Un participant rencontré dans le cadre de nos entretiens exprime cette nécessaire activation des individus souhaitant recevoir l'aide sociale :

« Par rapport à moi, la personne qui prend le CPAS et qui fait pas... les formations ou les activités comme moi franchement je pense que c'est un peu... c'est pas... Moi je vais faire, j'ai bien et merci pour le CPAS, mais en même temps faut quand même faire de quelque chose pour le CPAS. Pas seulement pour te manger, pour te dormir et de te nourrir. Et tu bouges pas... Mange dormir mange dormir. Mais c'est ça, c'est pour ça, y'a des gens, il est, à la force et tout, il est bien dans sa tête, il veut pas bouger, il aime bien profiter du CPAS et dormir et il claque les doigts et il a toujours l'argent qui tombe... » (Homme 41 ans nationalité belge d'origine marocaine)

Adopté par une part importante des participant-es à notre étude, cette perspective méritocratique par rapport à l'ordre social et l'accès aux aides sociales est marquée par des enjeux identitaires et de reconnaissance inhérente à la position sociale de ces individus. À cet égard, la mobilisation de ces discours méritocratiques peut trouver une possible explication dans l'expérience quotidienne de ces individus qui sont amenés à vivre à la fois le rejet social et la peur de déclassement. Si les participant-es ne l'ont pas exprimé explicitement durant nos entretiens, il importe de souligner qu'il ressort assez nettement de notre travail de terrain au sein du CPAS que les discours vantant l'importance de la responsabilité individuelle sont omniprésents et tendent à pousser les bénéficiaires à adopter, ou à montrer leur loyauté envers cette norme méritocratique. De plus, ces individus doivent également faire face à la stigmatisation associée au fait qu'ils touchent des allocations sociales. En s'autoqualifiant de bénéficiaire méritant, ceux-ci préservent une estime d'eux même positive tout en se maintenant dans une position sociale paradoxale (Moscovici, 1996). Les usagers/ères feraient ainsi l'expérience d'un rejet social auquel les droits sociaux semblent participer tout en offrant une certaine

reconnaissance à travers le statut même de bénéficiaire (Beal, 2017). La manière dont les sujets se définissent eux-mêmes s'élabore également au contact avec les travailleurs du CPAS. Les usagers/ères sont amené-es à mettre en évidence leur stigmatisme afin de prouver leur propre légitimité à l'aide sociale. Devoir collaborer avec les pouvoirs publics tout en se montrant autonomes et en respectant leurs injonctions normatives, juridiques et morales constitue ainsi la condition même pour pouvoir bénéficier de leur aide (Castel, 2009). De plus, les usagers/ères se doivent de montrer de manière permanente leur « volonté de s'en sortir » et leur gratitude envers l'institution publique du CPAS pour que cette dernière leur octroie une certaine reconnaissance (Thomas, 2010).

LA FIGURE DU DOMINÉ ET L'IDENTIFICATION COMMUNE LÉGITIMANT L'ACCÈS À L'AIDE SOCIALE

Finalement, le discours d'une petite frange de nos participant-es s'ancrait pleinement dans la dernière conception de l'ordre moral mettant l'accent sur une identité commune et associant le réfugié à la figure du dominé. Partant de leur propre situation d'usagers/ères, certain-es répondantes ont énoncé une forme d'appartenance à une identité commune. L'expression de la volonté d'une aide sociale universelle passerait ainsi par la manifestation d'une solidarité intragroupe, englobant les réfugié-es et les usagers/ères, car uni-es dans la précarité et par le statut de « dominés ». Les répondant-es ayant exprimé une pleine adhésion à une intervention universaliste de l'État sont particulièrement jeunes et entretiennent une relation que nous avons qualifiée de temporaire à l'aide sociale. La plupart d'entre eux et elles sont étudiant-es et ont mentionné une certaine orientation politique à gauche (engagement citoyen ou syndical). Pour justifier le droit aux réfugié-es de bénéficier de l'aide sociale, les usagers/ères rejettent ici systématiquement la dimension de diversité sociale. Pour appuyer une entière adhésion à une vision de la société en termes de dominants-dominés, les répondant-es rejettent d'abord l'idée de contrôle excessif de la part du CPAS, perçu comme une intrusion constante

entravant alors les libertés du bénéficiaire. Ensuite, manifester la non-adhésion aux valeurs méritocratiques propres à la logique du libre marché passe par l'expression du refus d'un discours culpabilisant et des injonctions d'activations. Les usagers/ères refusent ici la stigmatisation dont souffrent selon eux et elles l'ensemble des personnes émargeant au CPAS.

Dans l'extrait ci-dessous, la question de l'octroi de l'aide sociale s'inscrit plus largement dans un « devoir moral », dans une forme d'hospitalité inconditionnelle que devraient respecter les sociétés occidentales. Cette conviction morale que les réfugié-es sont en droit, étant donné leur parcours et leur souffrance, doit outrepasser toute autre considération :

« Et donc pour moi en fait, c'est un devoir moral que ces gens-là bénéficient de suffisamment d'argent pour survivre dans nos pays quand ils sont arrivés jusque-là parce que c'est une très faible part de l'immigration en fait ce qui provient jusqu'à nos pays... C'est en grande partie de notre faute quoi si ces gens arrivent dans nos pays. Bien sûr, ces gens ont droit à l'aide sociale. Et c'est souvent ces gens-là qui sont visés par les politiques qui disent « les réfugiés ne doivent pas avoir d'aide sociale ». Et ça aussi c'est instrumentalisé justement. » (Homme 24 ans nationalité belge origine belge).

Cette universalité absolue de l'aide sociale exprimée chez des bénéficiaires aux profils diversifiés s'envisage sous un point commun : l'inclusion des réfugié-es au droit à l'aide sociale semble correspondre à l'antidote de la stigmatisation dont elles et ils sont victimes. Les répondant-es s'appuient sur une nécessaire prise en charge des réfugié-es par les institutions étatiques, et ce, de manière assumée par la collectivité plutôt qu'en ayant recours à des pratiques coercitives. Prônant un ordre social devant être basé sur la reconnaissance des besoins des groupes, les répondant-es soutiennent ici des droits collectifs pouvant ébranler les rapports de domination existants.

CONCLUSION

L'objectif du présent article était de mettre en évidence les logiques et les discours sous-jacents aux dynamiques de solidarité ou, au contraire, d'exclusion des réfugié-es dans l'accès aux droits sociaux. Alors que la littérature a abondamment mis en évidence que les sociétés d'accueil et plus spécifiquement les personnes vulnérables socioéconomiquement ont tendance à adopter une position dite « welfare chauvinism » qui favoriserait systématiquement l'endogroupe national (Achterberg et Houtman, 2006), nos entretiens tendent à montrer une large diversité tant dans les attitudes de ces personnes que dans les discours justifiant leurs positionnements. À cet égard, notre travail a permis de souligner le rôle joué par les conceptions de l'ordre social, tel que défini par Staerkle et al. (2007), dans les prises de position définissant le ou les bénéficiaire(s) légitime(s). En d'autres termes, si tracer des frontières identitaires sur base de l'appartenance nationale (étrangers/ères vs Belges) est effectivement lié à une forme d'exclusion des réfugié-es, le présent chapitre soutient que les bénéficiaires des aides sociales vont (être amenés à) concevoir d'autres logiques légitimant l'accès (ou le non-accès) des réfugié-es aux droits sociaux, pour lesquelles la nationalité n'entre aucunement en jeu. Ces logiques s'articulent dans leurs discours autour de la notion d'un mérite, mais aussi autour d'un accès inconditionnel basé sur les relations de pouvoir et les besoins des groupes dominés dans la société.

Pour conclure, nous rappelons ici l'enjeu crucial que représente l'étude des relations entre minorités dans un contexte marqué par la croissance des inégalités. À cet égard, problématiser la reproduction de l'injonction à l'activation, de la fusion du social et du disciplinaire des politiques sociales contemporaines semble ici central pour envisager l'expression d'attitudes par les bénéficiaires de l'aide sociale. Les usagers/ères comme les réfugié-es doivent faire face à la nécessité de préserver leurs droits sur la base des assignations identitaires auxquelles elles et ils doivent faire face. Ainsi, les droits collectifs peuvent parfois desservir les minorités alors que leur principe initial réside dans la réparation des injustices sociales (Staerkle et al., 2007). Les réfugié-es et bénéficiaires

sont des interlocuteurs/trices qu'il importe de rencontrer pour permettre une mise en relief des processus représentationnels qu'elles et ils mettent en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

Achterberg, Peter et Dick Houtman (2006). « Why do so many people vote 'unnaturally'? A cultural explanation for voting behaviour. » *European Journal of Political Research* 45(1): 75-92.

Beal, Arnaud (2016). *Pauvreté, (non-) recours aux droits sociaux et représentations sociales*. Lyon : Université de Lyon.

Bousetta, Hassan, Lafleur, Jean Michel Lafleur et Marco Martiniello (2016). « Permanence de l'utilitarisme - évolution des politiques d'immigration et d'intégration en Belgique. » *Politique, Revue de Débats* 94 : 28-31.

Castel, Robert (2009). *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*. Paris: Editions du Seuil.

Coenders, Marcel et Peer Scheepers (2008). « Changes in resistance to the social integration of foreigners in Germany 1980–2000: Individual and contextual determinants. » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 34(1): 1-26.

Craig, Maureen A. et Jennifer A. Richeson (2012). « Coalition or derogation? How perceived discrimination influences intraminority intergroup relations. » *Journal of personality and social psychology* 102(4): 759-777.

Son Hing, Leanne, Ramona Bobocel, Mark Zanna, Donna Garcia, Stephanie Gee et Katie Oraziotti (2011). « The merit of meritocracy. » *Journal of personality and social psychology* 101(3) : 433-450.

Kitschelt, Herbert et Anthony J. McGann (1997). *The radical right in Western Europe: A comparative analysis*. Ann Arbor : University of Michigan Press.

Kros, Mathijs et Marcel Coenders. (2019). « Explaining Differences in Welfare Chauvinism Between and Within Individuals Over Time: The Role of Subjective and Objective Economic Risk, Economic Egalitarianism, and Ethnic Threat. » *European Sociological Review* 35(6): 860-873.

Lejeune, Christophe (2019). *Manuel d'analyse qualitative*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

Mathieu, Nicole-Claude, (1991). Quand céder n'est pas consentir, des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des

femmes et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie. dans Mathieu, Nicole-Claude (éd). *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris : Côté-femmes, p.131-225.

Mescoli, Elsa et Antoine Roblain (2021). « The ambivalent relations behind civil society's engagement in the "grey zones" of migration and integration governance: Case studies from Belgium. » *Political Geography* 91: 102477

Rea, Andrea, Marco Martiniello, Alessandro Mazzola et Bart Meuleman (éd.) (2019). *The refugee reception crisis in Europe. Polarized opinions and mobilizations*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

Sanchez-Mazas, Margarita et Laurent Licata, (2015). « Xenophobia: Social Psychological Aspects. » *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences* 25: 802-807.

Staerklé, Christian, Christophe Delay, Lavinia Gianettoni et Patricia Roux (2007). *Qui a droit à quoi ? Représentations et légitimation de l'ordre social*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Thomas, Hélène (2010). *Les vulnérables : la démocratie contre les pauvres*. Paris : Editions ducroquant.

Van Oorschot, Wim (2006). « Making the difference in social Europe: deservingness perceptions among citizens of European welfare states. » *Journal of European social policy* 16(1): 23-42.

Wacquant, Loïc (2004). *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*. Marseille : Agone.

Wetherell, Margaret et Jonathan Potter (1992). *Mapping the language of racism. Discourse and the legitimation of exploitation*. Hertfordshire : Columbia University Press

LES CARRIÈRES MIGRATOIRES DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES IRRÉGULARISÉES À GENÈVE : RÉSEAUX SOCIAUX, RESSOURCES ET CONTRAINTES DUES À L'IRRÉGULARISATION

Loïc Pignolo

INTRODUCTION

Se construire une place économique et sociale dans des sociétés d'installation est un défi quotidien pour les migrant-es qui y vivent sans statut légal de séjour. L'irrégularisation du séjour, en effet, induit diverses formes d'exclusion. Plusieurs recherches ont montré à ce titre le rôle ambivalent que peuvent jouer, pour les migrant-es, les relations sociales avec les proches ou les membres de la communauté d'origine, pouvant apporter des ressources pour contourner les obstacles tout comme représenter des risques d'exploitation. S'inscrivant dans le cadre d'une étude sociologique portant sur le travail domestique au noir à Genève,¹² ce texte propose de revenir sur cette question. Je me base pour cela essentiellement sur des entretiens réalisés avec des migrantes ayant fait ou faisant toujours l'objet d'une irrégularisation du séjour à Genève en



¹² Il s'agit plus précisément d'une thèse de doctorat en sociologie. Cette thèse s'intéresse à deux marchés économiques illégalisés à Genève, à savoir le nettoyage domestique au noir et le deal de rue de cannabis. Le présent chapitre se base sur une partie des données récoltées dans le premier cas d'étude.

Suisse,¹³ afin de décrire leurs carrières migratoires et mettre en évidence le rôle des relations sociales dans ces dernières.

Mon argument peut être découpé en deux parties. Premièrement, j'explique que les migrantes irrégularisées, dans le cadre de cette recherche, trouvent dans les relations sociales avec des personnes de leurs cercles amicaux ou familiaux des ressources essentielles afin de s'installer à Genève et débiter un processus d'autonomie, dans un contexte composé de contraintes dues à l'irrégularisation du séjour. Deuxièmement, je montre que, en revanche, ces relations sociales comportent un aspect négatif central, même s'il ne s'agit pas d'un risque d'exploitation : le fait de ne pas être en mesure de fournir suffisamment d'opportunités économiques afin de permettre le développement de la carrière professionnelle et l'amélioration des conditions de vie des migrantes irrégularisées. Je décris alors que ces dernières, afin de développer leur carrière, comptent sur le réseau de leurs employeurs/euses. Leurs carrières migratoires se poursuivent donc par un décloisonnement des cercles amicaux ou familiaux. L'objectif, ici, est avant tout de poser une première réflexion à ce sujet. Cette piste de recherche sera poursuivie et développée dans le cadre de futures publications.

Ce chapitre est structuré de la façon suivante : après avoir décrit l'approche conceptuelle qui oriente l'analyse, je présente dans la troisième section la méthodologie mobilisée dans le cadre de cette recherche. Puis, la quatrième section et la cinquième section présentent respectivement les résultats, en commençant tout d'abord par décrire l'installation dans un contexte de séjour irrégularisé, puis en analysant le processus de gain d'autonomie par un décloisonnement des réseaux amicaux ou familiaux. La dernière section

●
¹³ Dans ce travail, j'ai fait le choix d'utiliser les termes de « irrégularisé-es » ou de « sans statut légal de séjour ». Ces termes me semblent en effet préférables aux termes « clandestin-es » et « illégaux/ales » qui sont négativement connotés, ou au terme « sans-papiers », puisque ces personnes possèdent en réalité des papiers, qui ne sont cependant pas reconnus par les États des sociétés d'installation.

présente finalement plusieurs remarques conclusives concernant l'analyse proposée dans ce chapitre.

APPROCHE CONCEPTUELLE

La question des migrations irrégularisées et plus particulièrement des conditions de vie des migrant-es irrégularisé-es dans les sociétés d'installation a fait l'objet ces dernières décennies de plusieurs recherches en sociologie des migrations (Bloch, Sigona, et al., 2014; Bloch et McKay, 2016). Ces dernières ont ainsi mis en évidence les multiples contraintes induites par l'irrégularisation du séjour, qui traversent et conditionnent l'existence de cette population spécifique. Dans un tel contexte, plusieurs études ont souligné le rôle crucial que jouait le capital social des migrant-es irrégularisé-es afin de survivre dans une société qui contraint fortement leur capacité d'action (Bloch et McKay, 2016; Engbersen, 1999; Martiniello et Rea, 2002). Les relations sociales des migrant-es, dans la majorité des cas des personnes de la même communauté d'origine, et notamment des ami-es ou de la famille, offrent ainsi des ressources essentielles pour trouver un travail, par exemple, mais également pour d'autres enjeux, tels que le fait de trouver un logement. Toutefois, ce capital social peut également comporter des aspects négatifs. À titre d'exemple, recourir à de telles relations sociales comporte des risques, car « ils [des membres de leur communauté ethnique] peuvent constituer aussi bien des intermédiaires solidaires que des exploiters » (Martiniello et Rea, 2002, p. 95). En outre, tout en les mettant dans des situations d'exploitation, ces relations sociales peuvent limiter les opportunités de contacts avec des personnes en dehors de ces réseaux (Bloch et McKay, 2016).

L'enjeu des relations sociales avec le cercle proche (ami-es, famille ou personnes du même pays d'origine) est au cœur de ce chapitre et de l'analyse des dix récits retenus dans cette optique. Afin de rendre compte de cet enjeu ainsi que de la façon dont les migrantes irrégularisées y font face, j'ai recours au concept de carrière migratoire développé par Martiniello et Rea (2014). Inspiré

du concept de carrière de Becker (1985), le concept de carrière migratoire vise à comprendre les migrations en articulant trois niveaux d'analyse : le niveau macro, le niveau micro et le niveau méso. Le premier niveau concerne les facteurs structurels, tels que les lois, les politiques migratoires, les contextes économiques et environnements institutionnels, qui façonnent le contexte d'action des migrant-es. Le niveau micro, quant à lui, concerne les migrant-es eux/elles-mêmes, leurs caractéristiques individuelles, leur identité et les choix qu'elles et ils effectuent au cours de leur carrière. Finalement, se situant entre les deux, le niveau méso concerne les réseaux sociaux que les migrant-es peuvent mobiliser afin d'acquérir des ressources pour leur carrière migratoire.

Tenir compte de ces trois niveaux permet ainsi de comprendre comment des facteurs structurels pèsent sur les migrant-es et leurs marges de manœuvre, sans pour autant ne pas considérer ni leur capacité (inégal) à mobiliser des ressources, ni leurs aspirations et choix individuels en fonction des contraintes structurelles, de leurs opportunités en termes de réseaux, et de leur étape dans la carrière migratoire. En somme, ce concept est une façon de considérer à la fois les structures et les capacités d'action des migrant-es au niveau de leur carrière migratoire. Les dix récits au centre de ce chapitre sont analysés par le biais de ce regard.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre se base essentiellement sur des entretiens réalisés avec des migrantes ayant fait ou faisant encore l'objet d'une irrégularisation de séjour à Genève en Suisse, et qui travaillaient ou avaient travaillé avec une pluralité d'employeurs/euses pour effectuer des heures de ménage ou d'autres activités (garde d'enfants, courses ou soin aux personnes âgées). Ces personnes ont été recrutées en recourant à des intermédiaires. Dans certains cas, ces intermédiaires étaient des personnes de mes cercles de connaissances qui, à la suite d'une discussion ou après avoir vu une annonce de recherche d'entretien postée par moi-même sur les réseaux sociaux, m'ont proposé de me mettre en contact avec une personne qu'ils

ou elles connaissaient. Il pouvait s'agir d'une mise en lien avec une amie, une personne de la famille, voire leur propre employée. Dans d'autres cas, j'ai pu obtenir des contacts par l'intermédiaire d'associations venant en aide aux migrant-es à Genève. Finalement, plusieurs migrantes ont pu être rencontrées par effet boule-de-neige, grâce à des travailleuses avec lesquelles j'ai pu m'entretenir, qui ont accepté de me mettre en lien avec d'autres travailleuses qu'elles connaissaient (amies ou personnes de la famille).

Si de tels moyens furent fructueux dans certains cas, il faut néanmoins mentionner que, dans d'autres, ils n'aboutirent pas à un entretien, que ce soit en raison d'une absence de réponse ou d'une difficulté à se joindre ou à organiser un rendez-vous. La méfiance, notamment due au fait de vivre sans statut légal de séjour, joue très certainement un rôle pour certaines d'entre elles – nous aborderons par ailleurs plus en détail dans la suite de ce chapitre la façon dont l'irrégularisation du séjour produit des craintes et façonne leur vécu et leurs conditions de vie –, mais on peut également citer le manque de temps. Même pour les travailleuses domestiques qui acceptèrent de me rencontrer, il fut parfois difficile de trouver un moment pour l'entretien, étant donné leur vie professionnelle chargée, leur vie privée (notamment le fait de s'occuper de leurs enfants pour certaines) et les cours de français en parallèle que certaines prenaient.

Les entretiens ont eu lieu dans des cafés, dans des locaux universitaires ou par vidéoconférence, et n'ont pas été tous enregistrés. Le choix de l'enregistrement était décidé en amont ou sur le moment, selon si mes interlocutrices semblaient mal à l'aise à l'idée d'être enregistrées ou si elles exprimaient clairement leur volonté de ne pas l'être. Dans le cas où il n'y avait pas d'enregistrement, je prenais des notes manuscrites sur le moment et les retranscrivais par la suite à l'ordinateur. Les entretiens enregistrés ont également fait l'objet d'une retranscription. Dans un cas comme dans l'autre, toutes les retranscriptions ont été anonymisées. Sur l'ensemble des entretiens, trois furent réalisés en français (avec des personnes originaires de Bolivie et du Venezuela qui parlaient couramment le français), trois en espagnol (avec des personnes originaires du

Pérou, du Chili et du Paraguay) et quatre en anglais (avec des personnes originaires des Philippines). La moitié de mes interlocutrices avaient pu, à un moment de leur carrière migratoire, obtenir un permis de séjour. Deux d'entre elles, par ailleurs, avaient pu sortir de l'économie domestique par la suite. Pour celles-ci, je me base dans ce chapitre uniquement sur leur récit concernant la période avant l'obtention du permis. Cette dernière remarque amène à devoir effectuer une précision importante concernant la façon de me référer à l'ensemble des entretiens. Vu que les éléments de récits sur lesquels je base mon analyse concerne uniquement les étapes de carrières migratoires se caractérisant à la fois par du travail dans l'économie domestique et un séjour irrégularisé, je me référerai de façon générale à mes interviewées dans ce chapitre en utilisant les termes « travailleuses domestiques irrégularisées », ceci à des fins de simplifications, même si cette dénomination ne correspond plus aux réalités de vie de certaines de ces personnes aujourd'hui.

En plus de ces dix entretiens, je me base également dans ce chapitre sur deux entretiens menés avec des représentant-es d'organisation d'aide aux migrant-es (notamment sans statut légal de séjour) à Genève ayant des contacts réguliers avec des migrantes irrégularisées travaillant dans cette économie, ainsi que sur divers documents officiels, souvent indiqués par les acteurs/trices des organisations eux/elles-mêmes. Cet ensemble de documents inclut notamment des documents juridiques (les lois sur les assurances sociales ou le contrat de l'économie domestique, par exemple) et des communications officielles de l'État genevois. Ces entretiens complémentaires et documents divers m'ont permis d'acquérir une vision contextuelle plus riche de la problématique des travailleuses migrantes irrégularisées dans l'économie domestique à Genève.

S'INSTALLER DANS UN CONTEXTE DE SÉJOUR IRRÉGULARISÉ

Selon une étude (Flückiger et Pasche, 2005) réalisée sur la base des données d'un syndicat genevois, les travailleuses irrégularisées dans l'économie domestique en 2005 étaient pratiquement exclusivement des femmes, provenant dans la grande majorité d'entre elles des pays d'Amérique du Sud, tandis qu'en seconde position arrivaient les personnes originaires des Philippines. Une infime minorité, quant à elle, venait de nombreux autres pays. Plus récemment, une personne représentant une des organisations d'aide aux migrant-es sans statut légal de séjour à Genève confirmait cette tendance au niveau des nationalités :

[L]es principales nationalités, il y a d'Amérique latine. Pour Genève, c'est Brésil et Bolivie avant tout. Après il y a aussi Équateur, Colombie, Paraguay dans une moindre mesure. Mais c'est vraiment Bolivie et Brésil les grandes communautés. Et Philippines. (Personne représentant une organisation d'aide aux migrant-es sans statut légal de séjour à Genève)

Pour de telles personnes, extérieures à l'Union européenne et donc des accords bilatéraux avec la Suisse, l'obtention d'un permis de séjour légal en Suisse serait extrêmement difficile.¹⁴ En effet, en vertu de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, l'acceptation de travailleurs/euses étrangers/ères hors de ces accords est conditionnée au fait qu'elles et ils doivent correspondre aux besoins de l'économie suisse, ainsi qu'au fait qu'aucune personne correspondant au profil recherché n'a pu être trouvée en Suisse ou

●
¹⁴ Il faut mentionner l'existence de l'opération Papyrus, une opération visant à régulariser des migrant-es sans statut légal de séjour à Genève (travaillant notamment dans l'économie domestique) qui fut lancée en 2017 et terminée le 31 décembre 2018. Pour des informations concernant l'impact de la régularisation sur les aspirations et conditions de vie des candidat-es à la régularisation, voir les travaux de Consoli, Burton-Jeangros, et al. (2022) et de Fakhoury, Burton-Jeangros, et al. (2021).

dans les pays de l'UE ou de l'AELE¹⁵ – un point qui serait difficile à prouver dans le cas d'un travail considéré comme peu qualifié comme ceux caractérisant l'économie domestique. Les travailleuses domestiques dont il est question dans ce chapitre venaient toutes soit de pays d'Amérique latine soit des Philippines. Par conséquent, en raison des politiques migratoires, ces personnes n'ont pas pu accéder à un permis pendant au moins une partie de leur carrière migratoire.¹⁶ Elles ont migré pour des raisons économiques, afin de fuir un contexte avec peu d'opportunités et/ou afin d'apporter plus de ressources financières à leur famille (avec elles à Genève ou restée au pays d'origine).

À leur arrivée à Genève, les relations sociales avec des personnes de leurs cercles amicaux ou familiaux qui y vivaient déjà se sont avérées essentielles, et ce à plusieurs niveaux. Tout d'abord, ces relations sociales leur ont permis d'obtenir un logement provisoire. En effet, mes interlocutrices m'ont relaté avoir pu être hébergées au domicile de ces personnes, le temps d'être plus autonomes financièrement et de pouvoir avoir leur propre logement. Ensuite, ces personnes auraient joué un rôle central au niveau de l'apprentissage des règles de base à suivre afin de ne pas se faire repérer dans l'espace public par les autorités. Se déplacer dans l'espace public est en effet un enjeu important pour les personnes sans titre légal de séjour (Martiniello et Rea, 2014; Willen, 2019). Comme De Genova (2002) l'indique, les migrant-es irrégularisées vivent « à travers un sentiment palpable de déportabilité, c'est-à-dire la possibilité d'être déporté, la possibilité d'être retiré de l'espace de l'État-nation » (De Genova, 2002, p.439, ma traduction)¹⁷.

¹⁵ Informations contenues dans la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Voir le texte de la loi sur le site internet officiel de la Confédération suisse pour plus d'informations.

¹⁶ Certaines ont pu obtenir un permis à un moment donné, par le biais d'un mariage, du soutien d'un-e employeur/euse et d'un recours à un-e avocat-e, de l'utilisation d'un permis espagnol obtenu après un séjour en Espagne, ou de la poursuite d'études (permis d'étudiant à durée limitée).

¹⁷ « through a palpable sense of deportability, which is to say, the possibility of deportation, the possibility of being removed from the space of the nation-state » (De Genova, 2002, p. 439).

L'irrégularisation du séjour peut ainsi, comme le décrit Willen (2019), avoir des impacts profonds sur le vécu intérieur des migrant-es irrégularisé-es, créant par exemple de l'anxiété, des peurs, mais également des expériences incorporées telles que le fait de développer une vigilance du corps dans l'espace public afin de ne pas se faire repérer. Dans le cas de cette recherche, les consignes transmises concernent spécifiquement le fait d'éviter certains lieux considérés comme étant à risques, tels que la gare, mais on peut également relever le fait d'éviter à tout prix certaines pratiques, comme le fait de ne pas payer son billet pour les transports publics – une situation qui se révélerait problématique en cas de contrôle et pourrait risquer de révéler que la personne est sans statut légal de séjour.

Finalement, les relations sociales s'avèrent être d'une grande aide pour trouver un travail dans l'économie domestique. Les interlocutrices m'ont en effet expliqué que leurs premières heures de travail ont pu être obtenues grâce aux personnes de leurs cercles amicaux ou familiaux, que ce soit parce que ces personnes leur auraient montré comment poster des annonces de recherche de travail dans les journaux ou magasins, ou parce qu'elles leur auraient directement proposé des heures de travail. Le second cas de figure se produit typiquement lorsque des amies ou membres de la famille, travailleuses domestiques elles-mêmes, auraient reçu des propositions d'offre de travail, mais, ne les désirant pas, les auraient transmises aux nouvelles arrivantes. Dans un cas comme dans l'autre, les amies ou membres de la famille peuvent également par la suite s'occuper des conversations téléphoniques avec les futur-es employeurs/euses et accompagner la nouvelle arrivante au premier rendez-vous avec ces derniers/ères, lorsque, par exemple la nouvelle arrivante ne parle pas encore bien – voire pas du tout – le français. Mais l'aide au niveau du travail ne s'arrête pas là. En effet, des pratiques d'entraide se maintiennent à travers la carrière migratoire par le fait de se donner des conseils sur les bonnes façons d'effectuer certaines tâches de leur travail, tout comme le relève également Carreras (2008).

Il convient de relever que la présence de ces travailleuses dans le secteur de la domesticité n'est pas anodine. Comme Lutz (2010) le met en évidence, la délégation du travail du care à des femmes migrantes, notamment dans des pays d'Europe de l'Ouest, est à relier à l'augmentation dans ces pays de la présence des femmes sur le marché du travail et au maintien d'une inégalité de genre au niveau de la répartition du travail du care au sein du foyer. Ainsi, la femme migrante vient effectuer des tâches autrefois assignées aux femmes de ces foyers, qui sont désormais sur le marché de l'emploi. Autrement dit, la présence de migrantes dans le marché du care doit être comprise, au-delà des inégalités socioéconomiques globalisées, au regard d'une division sexuelle du travail à l'échelle mondiale, assignant et maintenant les femmes au travail domestique (Lutz, 2010).

Pour terminer cette section, on peut donc relever que les relations sociales au sein des cercles amicaux ou familiaux des migrantes jouent un rôle clé pour l'installation de ces dernières dans un séjour irrégularisé. Ces relations permettent en effet de trouver un logement (provisoire), mais également d'apporter les « tuyaux » (Carreras, 2008, pp. 87-88), se composant de « règles du monde de la clandestinité » (Carreras, 2008, p. 87) et de conseils concernant le travail. Il s'agit ainsi d'une première étape dans la carrière migratoire à Genève : dans un contexte de politiques migratoires qui irrégularisent leur séjour, leur complexifient l'accès à un logement et à un travail, et leur créent une peur de se faire détecter, les migrantes irrégularisées trouvent dans ces relations sociales avec les proches des premières ressources pour faire face à cette réalité et rester malgré tout à Genève. Cependant, ces relations sociales comportent un inconvénient majeur, celui de ne fournir que très peu d'opportunités économiques.

GAGNER EN AUTONOMIE PAR LE DÉCLOISONNEMENT

Trouver un-e seul-e employeur/euse n'était en soi pas suffisant dans le cas de mes interlocutrices, car cela n'offrait généralement

que quelques heures par semaine et ne permettait donc pas d'obtenir un temps de travail complet. En effet, une des caractéristiques de l'économie domestique consisterait dans le fait qu'il s'agit d'un temps de travail fragmenté, dans le sens où les travailleuses auraient plusieurs employeurs/euses. Par ailleurs, de multiples changements dans les besoins des employeurs/euses pourraient survenir. Ces deux caractéristiques sont décrites dans l'extrait suivant, tiré d'un entretien mené avec une personne représentant une organisation d'aide aux migrant-es sans statut légal de séjour à Genève :

Et sinon [il y a] une forte majorité [des personnes travaillant dans l'économie domestique] qui a du temps de travail fragmenté. Ça, c'est une autre caractéristique de l'économie domestique. C'est le fait d'avoir plusieurs employeurs. 4 heures là, 2 heures de ménage là, 2 journées là, une journée par semaine-là, une seule heure-là. Donc plusieurs employeurs et puis avec beaucoup, beaucoup de changements. Par exemple, quand on parle de garde d'enfants, ça peut être un mi-temps puis, tout d'un coup, l'enfant rentre à la crèche donc c'est plus que quelques heures par semaine. Ou, inversement, il y en a un autre qui naît donc elle passe de quatre heures à un plein temps. Même chose pour l'accompagnement de personnes âgées. Elle a besoin de quelques heures par semaine, la santé se détériore, elle a besoin de quelqu'un qui vive sur place, ensuite elle meurt. (...) il y a des fois les cas de figure où la personne est chez le même employeur, elle fait partie de la maison. Mais sinon beaucoup [parmi] elles ont eu des dizaines et des dizaines d'emploi et d'employeurs différents dans des contextes complètement différents. Il y a une énorme mobilité quoi. (Personne représentant une organisation d'aide aux migrant-es sans statut légal de séjour à Genève)

Afin de se procurer un revenu plus conséquent, et donc être en mesure d'obtenir son propre domicile et ne plus compter sur leurs proches, un enjeu central pour les travailleuses domestiques consiste donc à développer progressivement leur clientèle d'employeurs/euses. Nous avons alors affaire à ce que Freitas et Godin

(2013) nomment une modalité d'entrée « intermédiaire » dans le marché de la domesticité, « combinant à la fois le recours à un réseau social essentiellement composé de compatriotes et une stratégie d'action individuelle importante. » (Freitas et Godin, 2013, p. 45).

Cette limitation des relations sociales composées par des proches trouve ainsi écho avec la célèbre étude *Getting A Job* de Granovetter (1995).¹⁸ Dans cette dernière, l'auteur s'intéresse à l'aide de méthodes quantitatives à la façon dont s'opère la mise en lien entre des travailleurs/euses et des offres de travail chez des employeurs/euses, et plus particulièrement à la façon dont ces travailleurs/euses acquièrent l'information concernant l'existence de ces opportunités (Granovetter, 1995). Granovetter distingue trois moyens par lesquels les travailleurs/euses peuvent apprendre l'existence d'une offre d'emploi : des moyens formels (intermédiaires impersonnels tels que des publicités ou des agences), des contacts personnels (des individus que le/la travailleur/euse connaît personnellement, indépendamment de l'opportunité économique en question et qui lui ont parlé de l'offre ou l'ont recommandé aux employeurs/euses), et des candidatures directes auprès des entreprises sans intermédiaire formel ou personnel. Il se rend alors compte que les contacts personnels sont le moyen le plus utilisé quantitativement parlant. La qualité de l'information véhiculée par ce biais serait tout d'abord jugée meilleure, dans le sens où des informations plus précises sur l'entreprise pourraient être données (Granovetter, 1995). De plus, c'est le moyen qui permettrait d'amener aux postes apportant le plus de satisfaction aux travailleurs/euses ainsi qu'aux salaires les plus hauts.

Cependant, et malgré que ce soit le moyen d'information préféré, les travailleurs/euses ne seraient pas tous et toutes en mesure de trouver un poste de travail de cette manière. C'est à ce niveau que Granovetter souligne l'importance cruciale de la position de l'individu en question dans son réseau social, composé des

●
¹⁸ Bien que la version originale fût publiée en 1974, je me base ici sur la seconde édition sortie en 1995.

personnes avec lesquelles il a directement un lien, mais également des réseaux personnels de ces dernières. Granovetter ajoute que ce seraient les connaissances, c'est-à-dire les personnes avec lesquelles l'individu ne serait que faiblement relié, et non pas les liens forts (tels que ceux avec des ami-es proches) qui s'avèreraient les plus utiles afin de trouver un travail :

Une idée *a priori* naturelle pourrait être, par exemple, que les personnes avec lesquelles on a des liens forts seraient plus motivées pour aider à obtenir des informations sur les emplois. Il existe cependant une tendance structurelle à ce que les personnes avec lesquelles on n'a que des liens faibles aient un meilleur accès aux informations sur les emplois que l'on ne possède pas déjà. Les connaissances, comparées aux amis proches, sont plus enclines à évoluer dans des cercles différents que le sien. (Granovetter, 1995, pp. 52-53, ma traduction).¹⁹

En d'autres termes, avoir des connaissances permettrait également d'accéder aux informations circulant dans les réseaux de ces dites connaissances. Qui plus est, ces informations auraient plus de chances d'être nouvelles par rapport à celles qui circulent déjà dans le réseau direct (c'est-à-dire sans intermédiaire) du travailleur ou de la travailleuse. Ainsi, selon la structure du réseau personnel, et notamment selon le nombre de liens faibles que le travailleur ou la travailleuse a, les probabilités d'obtenir un bon travail ne seraient pas les mêmes.

Pour reprendre mon étude de cas, le problème qu'ont rencontré mes interlocutrices venait principalement du fait que les opportunités d'emploi n'étaient que trop peu présentes dans leur cercle de liens forts, raison pour laquelle développer sa carrière supposait pour elles de se décroiser de ce réseau. Ce

●
¹⁹ « A natural *a priori* idea might be, for instance, that those with whom one has strong ties would be more motivated to help with job information. There is, however, a structural tendency for those to whom one is only *weakly* tied, to have better access to job information one does not already have. Acquaintances, as compared to close friends, are more prone to move in different circles than one's self. » (Granovetter, 1995, pp. 52-53).

décloisonnement a consisté essentiellement pour elles, par le biais de recommandations et du bouche-à-oreille, à s'appuyer sur le réseau de son/sa ou de ses premiers/ères employeurs/euses.²⁰ La situation peut se résumer de la façon suivante : la personne employant la travailleuse domestique va recommander cette dernière auprès d'une ou de plusieurs personnes de son cercle de connaissances (ami-es, membres de la famille ou collègues). L'employeur/euse permet donc de faire circuler les informations sur ce marché. Cette circulation peut avoir deux origines différentes. Elle peut tout d'abord venir du futur ou de la future employeur/euse qui, souhaitant engager une travailleuse, se renseigne auprès de son entourage proche quant aux personnes potentielles disponibles. Dans ce cas de figure, l'employeur/euse en parle à son employée afin de voir dans quelle mesure elle serait intéressée à obtenir davantage d'heures de travail. La circulation d'informations peut également être initiée par une demande de la travailleuse domestique auprès de son/sa employeur/euse, espérant qu'il ou elle puisse la recommander auprès d'autres personnes afin d'obtenir plus de travail. Dans tous les cas, si intérêt réciproque il y a, l'employeur/euse transmet en général également les numéros de téléphone, ce qui leur permet par la suite de se contacter en vue d'organiser une rencontre.

La facilitation de la rencontre ne se résume néanmoins pas à l'unique circulation d'informations ou à l'échange de numéros de téléphone. En effet, la recommandation émise par l'employeur/euse offre une base de confiance facilitant la mise en place des relations économiques entre ces personnes qui ne se connaissent pas au préalable. Ainsi, la recommandation semble

●
²⁰ Certaines travailleuses domestiques que j'ai rencontrées m'ont également raconté avoir initié ou maintenu une pratique de pose d'annonces dans des journaux ou supermarchés genevois aux emplacements prévus à cet effet de façon à trouver des employeurs/euses. Les recommandations et le bouche-à-oreille étaient néanmoins vus par plusieurs d'entre elles comme une meilleure option.

fonctionner à la manière d'une forme de garantie dans ce marché, comme le met en évidence cette travailleuse domestique :

[Les recommandations] je pense que c'est la meilleure chose. C'est la meilleure chose parce que c'est comme une garantie, comme un certificat qu'ils donnent aux gens. Donc je trouve ça très efficace. (Beatrice, travailleuse domestique, ma traduction de l'espagnol) ²¹

Dans tous les cas, obtenir davantage d'heures de travail est un processus long et progressif. Les premières heures sont les premiers pas qui permettront par la suite de se construire un emploi du temps plus chargé et d'arriver à une situation économique moins précaire. De même, l'augmentation de leurs rentrées financières leur permet, une fois qu'elles sont en mesure d'assumer une partie ou la totalité d'un loyer, de quitter le domicile de leurs proches pour un autre logement (parfois en collocation), si une opportunité peut être saisie.

Il est néanmoins important de mentionner que ce stade de la carrière migratoire, même s'il permet une progression en termes de rentrées financières et de gain d'autonomie, se déroule malgré tout dans une forme de précarité persistante. Pour Portes (1978, p. 474), les travailleurs/euses irrégularisé-es seraient dans une situation qu'il qualifie de « vulnérabilité objective » (« objective vulnerability »). Il entend par là que, étant sans statut légal de séjour, ces personnes ne pourraient faire valoir leurs droits et se retrouveraient donc dans l'impossibilité de contester leurs conditions de travail. Ce phénomène se retrouve dans les récits de mes interlocutrices, à l'image de l'extrait d'entretien suivant :

[Q]uand on a pas de permis, ils peuvent te faire travailler comme ils veulent, comme une esclave. Mais tu ne peux pas te défendre parce que tu as très peur d'aller à la police.

●
²¹ « [Las recomendaciones] yo encuentro que es lo mejor. Es lo mejor porque es como una garantía, como un certificado que le están dando a las personas. Entonces yo encuentro que es muy efectivo. » (Beatrice, travailleuse domestique).

C'est ça le problème. C'est le problème jusqu'à présent. Il y a des gens qui n'ont pas de documents et qui ne peuvent pas aller à la police et dire cette dame me fait ça, elle me fait travailler beaucoup, elle me paie moins. Elle ne peut pas parce qu'elle a trop peur. Parce qu'ici, on les expulse et on les renvoie dans leur pays. (Amanda, travailleuse domestique, ma traduction de l'espagnol) ²²

À l'instar d'autres études portant sur des travailleuses domestiques irrégularisées, les travailleuses que j'ai rencontrées m'ont décrit être dans une relation asymétrique face aux employeurs/euses, pesant sur la négociation des conditions de travail (Carreras, 2008) et pouvant amener à des cas d'exploitation (Griffin, 2011). En raison de cette asymétrie, elles m'ont expliqué se sentir difficilement en mesure de contester les conditions de travail. La précarité économique qu'elles connaissent, en particulier lorsqu'elles n'ont encore que très peu d'heures de travail, les amène parfois à accepter les offres de travail même lorsque celles-ci sont très précaires. De plus, la confiance des employeurs/euses – comme préalable à la circulation des informations – ne va pas de soi et doit être gagnée. Et, suivant les récits de mes interviewées, cela suppose de faire preuve d'adaptabilité, de flexibilité et d'exemplarité, dans un contexte où les directives des employeurs/euses ne sont pas toujours claires, où les capacités de contestations sont réduites et où la sécurité d'emploi n'est pas garantie. En d'autres termes, cette dépendance envers l'employeur/euse pour obtenir de nouvelles heures amène la travailleuse domestique, pour reprendre les termes de Carreras (2008), à « tout mettre en œuvre pour rester en bons termes avec la personne qui l'emploie » (Carreras, 2008, p. 90). De plus, plusieurs de mes interviewées m'ont expliqué avoir peur qu'une contestation des conditions de travail ait des répercussions

●
²² « [C]uando uno no tiene permiso te pueden hacer trabajar como sea, como una esclava. Pero no puedes como defenderte porque te da mucho miedo ir a la policía. Eso es el problema. Es el problema hasta ahora. Hay personas que no tienen documento y no pueden ir a la policía decir esta señora me hace esto, me hace trabajar mucho, me paga menos, no puede porque le da mucho miedo. Que aquí les deporte y les mande a su país. » (Amanda, travailleuse domestique).

négligentes : une potentielle expulsion du pays si cette contestation les amenait à s'exposer aux autorités – ce à quoi faisait justement référence la travailleuse domestique dans la citation précédente –, ou un potentiel renvoi dans le cas où cette contestation contrarie-rait les employeurs/euses au point qu'ils/elles veuillent les licen-cier.

Certes, les situations de travail peuvent s'améliorer. En effet, pendant ce stade de la carrière migratoire, les travailleuses accè-dent parfois à des employeurs/euses offrant des conditions de tra-vail plus intéressantes, ou décident d'arrêter de travailler avec cer-tain-es pour se tourner vers d'autres qui proposent des conditions moins précaires. Nous assistons ainsi, comme l'ont relevé Freitas et Godin (2013) dans le cas du marché de la domesticité à Bruxelles, à une forme de « mobilité sociale marginale » (Freitas et Godin, 2013, p. 46) au sein du même secteur économique. Mais cette amélioration des conditions économiques n'efface pas pour autant cette précarité institutionnellement produite par les poli-tiques migratoires.

Ainsi, après une première étape d'installation s'ouvre une se-conde – plus longue – au cours de laquelle une autonomie peut se construire. Cette quête d'autonomie est facilitée par la mobilisa-tion du réseau des employeurs/euses qui offre un plus grand nombre d'opportunités économiques, même si cela se produit tout de même dans un contexte d'asymétrie relationnelle.

CONCLUSION

Ce chapitre a cherché à décrire les carrières migratoires de travail-leuses domestiques irrégularisées à Genève et à montrer la place de leurs réseaux sociaux dans ce processus. Pour cela, j'ai séparé deux étapes dans ces carrières, à savoir l'installation dans un con-texte de séjour irrégularisé et le gain d'autonomie par la suite. Dans le premier stade, les travailleuses mobilisent leurs cercles amicaux ou familiaux afin d'obtenir des ressources essentielles pour s'ins-taller, à savoir trouver un logement (provisoire), obtenir des

premières heures de travail et apprendre certaines règles visant à limiter les risques de se faire détecter par les autorités. Ce stade permet ainsi un début de processus d'autonomie, dans un contexte où les politiques migratoires irrégularisent le séjour de ces personnes et limitent donc fortement leur capacité à s'en sortir. Il est important de souligner que les travailleuses peuvent également mobiliser ces relations sociales afin d'obtenir des conseils concernant le travail domestique.

Cependant, et même s'il ne s'agit pas de situation d'exploitation comme l'ont relevé d'autres études (Bloch et McKay, 2016; Martiniello et Rea, 2002), ce réseau social comporte également des aspects négatifs. En effet, afin de continuer ce processus de quête d'autonomie (augmenter ses rentrées financières et obtenir son propre logement), les travailleuses doivent aller chercher des ressources en dehors de ces réseaux dans la mesure où ils ne fournissent que peu d'opportunités économiques. Ce phénomène est d'autant plus renforcé que l'économie domestique, du moins dans le cas étudié, se caractériserait surtout par du temps de travail fragmenté – c'est-à-dire la nécessité de cumuler un certain nombre d'employeurs/euses, ayant chacun-e des besoins représentant un nombre d'heures limité par semaine. Le deuxième stade se caractérise ainsi par un décroisement des réseaux amicaux ou familiaux pour, progressivement, trouver davantage d'heures de travail par le biais des réseaux des employeurs/euses. Reposer sur les recommandations et le bouche-à-oreille suppose cependant pour les travailleuses de gagner la confiance et la satisfaction des employeurs/euses, ce qui demande de faire preuve de flexibilité, d'adaptabilité et d'exemplarité. Les contraintes induites par l'irrégularisation du séjour se maintiennent dans cette étape et se perçoivent notamment au niveau des relations asymétriques, produites institutionnellement, entre employeurs/euses et travailleuses, en raison desquelles les capacités de refus ou de contestations d'offres ou de conditions de travail sont fortement limitées, voire jugées inexistantes par certaines travailleuses, qui plus est dans un contexte d'insécurité de l'emploi.

L'analyse par les carrières migratoires permet ainsi d'entrevoir l'entrecroisement des trois niveaux d'analyse macro, méso et micro. Les politiques migratoires qui irrégularisent le séjour, le fait que le secteur de l'économie domestique se caractérise par du temps de travail fragmenté, ainsi que la division sexuelle du travail au niveau mondial sont trois éléments qui façonnent le contexte d'action des travailleuses domestiques. Dans un tel contexte, ces dernières font des choix et trouvent des ressources en mobilisant leurs réseaux amicaux ou familiaux, ainsi que les réseaux de leurs employeurs/euses, afin de pouvoir vivre à Genève et gagner en autonomie malgré l'irrégularisation. L'articulation de ces trois niveaux sur un temps plus long mériterait une analyse plus détaillée et gagnerait à faire l'objet de publications et de travaux futurs.

BIBLIOGRAPHIE

- Becker, Howard S. (1985). *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*. Paris: Editions A.-M. Métailié.
- Bloch, Alice et Sonia McKay (2016). *Living on the margins : Undocumented migrants in a global city*. Bristol: Policy Press.
- Bloch, Alice, Nando Sigona et Roger Zetter (2014). *Sans Papiers. The Social and Economic Lives of Young Undocumented Migrants*. London: Pluto Press.
- Carreras, Laetitia (2008). « Travailleuses domestiques « sans papier » en Suisse : comment s'en sortir, rester et résister ? » *Nouvelles Questions Féministes* 27(2): 84-98.
- Consoli, Liala, Claudine Burton-Jeangros et Yves Jackson (2022). « Quand la conception des possibles s'élargit : aspirations et futurs imaginés des sans-papiers candidat-e-s à la régularisation. » *Revue suisse de sociologie* 48(2): 353-376.
- De Genova, Nicholas P. (2002). "Migrant "Illegality" and Deportability in Everyday Life." *Annual Review of Anthropology* 31: 419-447.
- Engbersen, Godfried (1999). « Sans-papiers. Les stratégies de séjour des immigrés clandestins. » *Actes de la recherche en sciences sociales* 129: 26-38.
- Fakhoury, Julien, Claudine Burton-Jeangros, Liala Consoli, Aline Duvoin, Delphine Courvoisier et Yves Jackson (2021). « Mental health of undocumented migrants and migrants undergoing regularization in Switzerland: a cross-sectional study. » *BMC Psychiatry* 21(175): 1-10.

- Flückiger, Yves et Cyril Pasche (2005). *Rapport final « Analyse du secteur clandestin de l'économie domestique à Genève »*. Genève: Observatoire Universitaire de l'Emploi.
- Freitas, Any et Marie Godin (2013). « Carrières migratoires des femmes latino-américaines dans le secteur de la domesticité à Bruxelles. » *Revue européenne des migrations internationales* 29(2): 37-55.
- Granovetter, Mark (1995). *Getting a Job. A Study of Contacts and Careers*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Griffin, Laura (2011). « Unravelling Rights: 'Illegal' Migrant Domestic Workers in South Africa. » *South African Review of Sociology* 42(2): 83-101.
- Lutz, Helma (2010). « Gender in the Migratory Process. » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 36(10): 1647-1663.
- Martiniello, Marco et Andrea Rea (2002). « Les sans-papiers en Belgique. » *HE&M*, Hors-dossier.
- Martiniello, Marco et Andrea Rea (2014). « The concept of migratory careers: Elements for a new theoretical perspective of contemporary human mobility. » *Current Sociology* 62(7): 1079-1096.
- Portes, Alejandro (1978). « Introduction : Toward a Structural Analysis of Illegal (Undocumented) Immigration. » *The International Migration Review* 12(4): 469-484.
- Willen, Sarah S. (2019). *Fighting for Dignity. Migrant Lives at Israel's Margins*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.

LES MOURIDES DE MONTRÉAL ENTRE *KHIDMA*, *DAAHIRA*, MOBILITÉ ET VIVRE-ENSEMBLE

Moussa Dieng Kala

INTRODUCTION

Le mouridisme est une tariqa²³ soufie²⁴ fondée par le Maître sénégalais Cheikh Ahmadou Bamba en 1883 dans une petite localité du Sénégal appelée Mbacké Kadioor. « Mouride » est un terme arabe qui signifie aspirant : aspiration à l'agrément d'Allah. C'est un terme qui est réservé dans le milieu soufi à celles et ceux qui se sont débarrassés des choses mondaines pour se tourner vers la lumière divine, vers la vérité. En conséquence, c'est à partir du déroulement de l'histoire de la constitution du mouridisme que le vocable mouride sera attribué à la voie tracée par Cheikh Ahmadou Bamba²⁵.

Bien des travaux se sont intéressés à l'étude du mouridisme (Babou, 2011; Bava, 2004; Copans, 1988; Coulon, 1983; O'Brien, 1971; Tall, 2007). Ils se sont penchés principalement sur les constructions identitaires des Mourides. Néanmoins, plusieurs de ces analyses socio-ethnographiques nous informent aussi sur la triade aux fondements de l'économie politique du mouridisme : la *khidma*, la mobilité et la *daahira*. La *khidma*, que l'on désigne souvent par action ou service rendu à Dieu sans contrepartie, sera



²³ Une Tariqa est une voie soufie.

²⁴ Le Soufisme est une branche mystique de l'Islam.

²⁵ Cette définition est largement inspirée des propos de Serigne Bachirou Mbacké dans Minanul Baqil Khadim, propos que j'ai retrouvé dans l'ouvrage de Abdoul Ahad Lô.

analysée ici comme un modèle de savoir spirituel qui organise la politique et l'économie mouride. Les pratiques de la mobilité correspondent à la politique d'occupation stratégique des espaces pour créer des villages mourides et des *daahira*²⁶, lieux d'expression et de réalisation privilégiés des Mourides. En dépit de l'intérêt manifeste des chercheurs/euses à l'étude de ces concepts, nous avons constaté dans leurs travaux qu'ils sont habituellement analysés séparément les uns des autres.

Le présent article vise à explorer la complémentarité entre ces dimensions du mouridisme, notamment par la manière dont les pratiques de la *khidma* s'inscrivent dans les rencontres hebdomadaires des *daahiras*. Plus spécifiquement, une approche ethnographique nous a permis de mieux saisir les articulations entre les principes de l'économie politique mouride dans ce groupe à Montréal. Si la *khidma* reste la source incontournable pour comprendre le projet de société de Cheikh Ahmadou Bamba (Diop, 2012; Salam, 2012), la mobilité fut la tactique qui a permis son développement et la *daahira* son lieu d'expression. Les résultats de notre enquête sur les *daahiras* démontrent que ces éléments sont inséparables, qu'ils fusionnent, agissent et réagissent réciproquement et sont enchevêtrés les uns dans les autres.

Cet enchevêtrement, tant dans les principes du mouridisme que dans son existence réelle à Montréal, évoque une pensée concrète du vivre-ensemble qui se reflète dans les rapports avec les institutions québécoises. Cette affirmation sera examinée en trois sections. Dans un premier temps, nous décrirons les fondements du développement de l'économie politique mouride, à savoir la *khidma*, la mobilité et la *daahira*. Dans un deuxième temps, nous approfondirons l'articulation entre ces fondements dans un contexte empirique précis, les *daahiras* de Montréal en tant que lieux

●
²⁶ Ici, nous comprenons les *daahiras* comme un prolongement des *daaras* qui étaient à l'origine du mouridisme des écoles coraniques et un lieu de formation spirituelle (*tarbiyah*) dirigés par des *cheikhs* (maîtres spirituels eux-mêmes formés par Cheikh Ahmadou Bamba) disséminés partout dans le pays par la tactique de la mobilité.

d'élaboration de pratiques et de philosophie politique. Dans un troisième temps, nous verrons comment les mourides se sont retrouvés impliqués dans les débats sur le vivre-ensemble notamment dans les incompréhensions entourant le rôle du religieux dans la sphère publique et, plus précisément, la perception de l'Islam. En guise de conclusion, nous avancerons une réflexion sur le potentiel que possède la pensée politique mouride de contribuer à la pluralisation de la définition du vivre-ensemble dans un Québec multiethnique.

MÉTHODOLOGIE

Cette recherche est née de notre interrogation sur les pratiques de la *khidma* et les liens qu'elle tisse avec la *daahira* et la mobilité des Mourides de Montréal. Notre préoccupation était de comprendre la manière dont la *khidma*, la *daahira* et la mobilité interviennent dans la définition du vivre-ensemble du point de vue de cette communauté. Nous avons particulièrement porté attention aux discussions, aux comportements et aux pratiques internes dans la communauté à propos du sens et de la portée de ces notions et à la manière dont elles sont mises en dialogue avec l'histoire politique québécoise.

La question traitée a nécessité un échantillonnage des pratiques de la *khidma* dans l'organisation des rencontres hebdomadaires dans la *daahira*, des événements religieux, des fêtes qui concernent tous et toutes les musulman-es (comme la fête des moutons, l'*Aïd el-Kébir*, et la fête du mois de ramadan, l'*Aïd el-Fitr*) et les fêtes spirituelles qui ne concernent que les Mourides (par exemple le *Magal* de Touba²⁷). Ainsi, à chaque rencontre nous nous sommes attachés sur les pratiques et sur les récits perçus par nos interlocuteurs/trices comme définissant la manière de faire mouride.

●
²⁷ Le Magal de Touba est l'événement le plus important dans le mouridisme, c'est la célébration du départ en exil de Cheikh Ahmadou Bamba.

L'examen de ces pratiques polymorphes nous a conduits à utiliser la théorisation ancrée comme méthode de recherche qualitative. Ce choix méthodologique nous a semblé approprié, car il a contribué à éclairer deux principes fondamentaux dans notre recherche : 1- il nous a permis de mettre l'accent sur la nécessité de combiner l'enracinement de notre analyse théorique dans la réalité des Mourides de Montréal ; 2- les techniques de collecte de données qui l'ont alimenté c'est-à-dire notre immersion (observation directe et participante) dans ce même milieu nous ont aidés à mieux comprendre les adaptations, bricolages et la malléabilité des pratiques mourides dans l'environnement social particulier de Montréal et du Québec. Notre collecte de données s'est faite dans les sites (Keur Serigne Touba) des deux *daahiras* officielles qui sont à la fois les deux sites les plus importants et les plus représentatifs du mouridisme à Montréal. Ces sites nous ont permis non seulement d'observer une grande diversité de situations et de pratiques, mais aussi de mieux circonscrire les dimensions qui expliquent et définissent les acteurs/trices mourides de Montréal.

LES FONDEMENTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE MOURIDE : *KHIDMA*, MOBILITÉ ET *DAAHIRA*

Le mouridisme est un mouvement spirituel international qui s'est installé au début des années 1980 à Montréal par l'implantation des *daahiras* urbaines, pour ensuite se diffuser dans les autres provinces canadiennes. La *daahira* est souvent comprise comme une association socioreligieuse où se rencontrent les membres appartenant à une même confrérie, selon un calendrier bien ordonné (Cissé, 2007). Elle est aussi vue comme un espace d'encadrement des familles mourides (Tall, 2007), une entreprise religieuse de la modernité (Bava, 2004) ou un lieu de consolidation de l'identité mouride (Tall, 2007).

Plusieurs des auteurs/trices qui se sont penchés sur la question ont assimilé la confrérie mouride à un mouvement de réforme sociale qui s'est opposé à l'administration coloniale dans le but de défendre les populations faibles en proposant une nouvelle

économie politique plus juste. Certains n'ont pas hésité à qualifier le mouridisme de mouvement de résistance nationale (Sy, 1969) dans lequel le marabout fondateur est un guerrier (Klein, 1968). Copans (1988) pense que le mouridisme est une idéologie, alors que O'Brien (1971) le voit comme un syndicat des paysans, et Robinson (2004) comme un pilier de l'économie coloniale. D'autres feront de Cheikh Ahmadou Bamba l'héritier de la monarchie du Cayor (Pélissier, 1966). Cette perception économique du mouridisme est sans doute influencée soit par une vision sociologique wébérienne ou marxiste, soit par des travaux comme ceux de Monteil (1964) et Sy (1969) qui sont imprégnées dans une vision idéologique impérialiste des administrateurs coloniaux comme Paul Marty (Babou, 2011). L'apport le plus précieux des versions politiques et économiques du mouridisme est sans doute celui de Dumont (1995) qui accorde une place plus importante à la vie religieuse et spirituelle de Cheikh Ahmadou Bamba. Selon Dumont, c'est l'attribution d'une dimension mystique au travail qui définit la *khidma* et la mobilité et c'est dans cette particularité que résident les bases de la nouvelle économie politique mouride. Cette économie politique, selon Baechler (1970), est à la fois capable de sortir de l'ordre existant et de s'articuler avec des sociétés qui défendent d'autres valeurs ouvertement.

Ces valeurs sur l'aspect spirituel du travail, qui ont la paix sociale comme socle, seront construites dans un contexte politique complexe que nous essayerons d'expliquer ici à travers trois périodes de l'histoire du mouridisme. Il s'agit de comprendre comment, tout en jouant le jeu du colonisateur, le fondateur du mouridisme a utilisé la *khidma*, la mobilité et les *daahiras* comme principes d'intelligence dans le sens que donne De Certeau (1990) à ce terme, c'est-à-dire comme un art du faible²⁸ (prudence, habileté), un recours du faible (intelligence). Inscrits dans les *daahiras*, qui

●
²⁸ Faible est comprise ici comme l'opposé de force militaire. L'objectif de Cheikh A Bamba était d'éviter la confrontation militaire, afin d'utiliser la science et la piété comme modèle de Jihad. Il l'écrit dans son poème (Jawabu Cheikh Ahmadou Bamba vers 11-14) voir aussi le Jihad de l'âme de Babou (2011)

deviendront les moyens de leur mise en œuvre, ces principes joueront un rôle central pour déjouer le pouvoir colonial et le pouvoir de l'aristocratie religieuse sénégalaise et pour implanter un nouveau projet de société.

Seule une économie politique capable de renversement des règles du jeu pouvait cohabiter avec les pouvoirs en place. Par exemple, la *khidma*, premier principe pour comprendre le projet de société de Cheikh Ahmadou Bamba (Diop, 2012; Salam, 2012), a toujours exprimé dans l'histoire politique musulmane un jeu de pouvoir entre les élites, un jeu d'intérêts du souverain, de l'État (Mottahedeh 1980; Paul, 2014). Dans le mouridisme, la *khidma* a été étudiée : 1) comme une doctrine du travail insistant sur les intérêts économiques et politiques (Copans, 1988; O.R.S.T.O.M, 1972; O'Brien, 1971; Quesnot, 1958; Robinson, 2004, 2; Sy, 1969; Wade, 1966) comme un service gratuit, un don, sans contrepartie, 3) ou encore, la *khidma* a été étudiée comme impliquant des normes et des attentes en lien avec la formation, l'éducation, l'ins-truction, le savoir, la bonne attitude (*kehoulouque*), le bon comportement et le bon caractère (*akhlak*) (Babou, 2011; Mbacké, 2010; Salam, 2012).

Notre recherche se situe entre le prolongement de ces positions et les pratiques des Mourides, ce qui nous a permis de traiter la *khidma* comme le dispositif sur lequel a été construite l'organisation spirituelle, politique économique et sociale du mouridisme. Ce principe issu de la théologie politique musulmane, Cheikh Ahmadou Bamba l'a théorisé pour en faire un produit culturel et spirituel mis en pratique par Cheikh Ibrahima Fall.²⁹ Cette nouvelle économie culturelle mouride ³⁰ est née du changement des

●
²⁹ Cheikh Ibrahima Fall fut le disciple modèle de Cheikh Ahmadou Bamba incarnant dans la voie mouride le symbole, la perfection du service sans contrepartie attendue de son maître.

³⁰ Contrairement à l'occident, la propriété privée est indissociable de la propriété commune dans le mouridisme. Même si par son travail, ses actions les procédures d'acquisition sont en toute conformité aux lois laïques établies dans le pays, il n'en demeure pas moins que les propriétés acquises retournent à la communauté.

pratiques de l'amour entre le Maître et le/la disciple, initié et modélisé par Cheikh Ibrahima Fall, dans lequel il existe un engagement du ou de la disciple à s'abandonner aux décisions du Maître (*ndiggeel*) et à la pratique du don pieux (sans contrepartie). Trois axes peuvent illustrer les grandes lignes de cette vision: 1) une gouvernance de la communauté musulmane avec comme leitmotiv la non-violence et la paix sociale, 2) une réactivation du savoir local et une démocratisation de l'histoire politique du Sénégal, 3) une rationalisation, une redéfinition du travail et la formation spirituelle comme principe central dans l'économie.

Pourtant, cela n'a pas empêché les chercheurs/euses d'analyser la mobilité mouride, comme l'occupation de Darou Salam³¹ en 1884 et Touba³² en 1888, comme l'issue de plusieurs conflits opposant les chefs traditionnels religieux de Mbacké Baol³³ et Cheikh Ahmadou Bamba. De même, face à l'administrateur colonial, son exil au Gabon sera qualifié de résistance politique par certains (Baechler, 1970; Coulon, 1983; O'Brien, 1971) et de résistance pacifique ou culturelle par d'autres (Babou, 2011; Dumont, 2011). Seul Babou (2011) tiendra compte de l'expérience politique de Cheikh Ahmadou Bamba en mentionnant que Darou Salaam était l'espace qui a permis à ce dernier d'asseoir son autorité et d'expérimenter ses méthodes d'enseignement ; et Touba la capitale de son organisation, un lieu de congrégation et de transmission de savoir du mouridisme.

Ces quelques épisodes historiques, conjugués avec la sécheresse des années 1970 ont suffi pour la plupart de ces mêmes chercheurs/euses à expliquer voire à justifier, d'une part, la nouvelle orientation professionnelle des Mourides vers d'autres secteurs d'activité comme le commerce. D'autre part, ils seront aussi à

●
³¹ Darou Salam (cité de la paix) est la première ville fondée par Cheikh A. Bamba en 1886.

³² La Ville Sainte de Touba est la capitale du mouridisme fondée par Cheikh A. Bamba en 1883. Elle est située dans la région de Diourbel.

³³ Ville natale de Cheikh Ahmadou Bamba située au nord-est du Sénégal fondée par son grand-père Maharamé Mbacké.

L'origine de la mobilité mouride vers des régions rurales, vers Dakar, ensuite, vers certaines villes africaines (Abidjan, Libreville, etc.). Enfin, cette immigration se dirigera dans les années 1970-80 vers des pays comme la France (Marseille, Paris) et l'Amérique du Nord (New York et Montréal) (Bava, 2004; Bava et Gueye, 2001; Diagne, 2020; Diop, 2012; Friedberg, 2000).

Or, en examinant plus profondément la question de l'expansion mouride, on se rend compte que la mobilité n'est pas que le produit de conflits et d'aléas naturels, mais a plutôt été utilisée par Cheikh Ahmadou Bamba comme une forme d'intelligence, une tactique visant à cacher le véritable projet de sa confrérie aux forces politiques présentes dans le pays (colonisateurs et leurs complices³⁴). En effet, comme nous l'avons montré plus haut, dès son origine, le mouridisme a toujours fait de l'occupation des espaces une priorité. Occuper et créer de l'espace était une façon de déjouer, de ruser avec le projet d'assimilation et d'évangélisation mis en marche par l'administration française au Sénégal, sans confrontation militaire; mais aussi d'instaurer entre les mailles des pouvoirs en place un nouveau type de société basé sur un produit culturel et spirituel local, la *khidma* qui pourra s'exporter dans le futur.

De Certeau (1990) a souligné que « Les ethnies indiennes sou-mises et consentantes échappaient au colonisateur espagnol sans le quitter... ils subvertissaient par leur manière d'utiliser les lois une façon de contourner le système qu'ils ne pouvaient fuir ». Par voie de conséquence, la *khidma* montre que la *daahira*, bien qu'étant un lieu de formation spirituelle, d'expressions et d'expérimentations de la *khidma*, se prolonge comme un lieu de construction de répliques politiques, c'est-à-dire comme l'ont montré Detienne et Vernant (2018) « Se montrer capable de s'adapter aux situations les plus déconcertantes dans la cité, d'inventer des



³⁴ Notons que les complices dont nous faisons allusion sont les nouveaux leaders politiques sénégalais et une partie de l'aristocratie religieuse (voir Babou, 2011) au début des conflits entre Cheikh Ahmadou Bamba et les colons français.

solutions qui rendront son action efficace dans les circonstances les plus variées. »

À cet effet, de nombreuses associations mourides dans le monde traversent les frontières de l'espace confrérique pour se présenter dans l'espace public sous diverses formes, entre autres comme médiatrices d'inclusion dans les sociétés d'accueil (Cattacin, 2007) ou par l'adoption d'une identité transnationale qui leur permet de maintenir des liens et des contacts avec les pays d'origine et de jouer un rôle de protecteur social, culturel, politique et économique autant dans les sociétés d'accueil que d'origine (Babou, 2002; Bava, 2004; De Haas, 2006; Tall, 2007).

Selon Tall (2007), le local en tant que référent identitaire est transporté, reproduit et réadapté par le/la migrant-e dans le pays d'accueil. Nous ajoutons à cette conception que la translocalité implique aussi une transformation du lieu. Elle conduit à l'appropriation de l'espace par les Mourides pour le transformer avec les habitants historiques du lieu. Un exemple illustrateur est le Keur Serigne Touba. Cette caractéristique de créer des espaces avec des marqueurs identitaires mourides fait écho à la conclusion de Bava et Gueye (2001), Tall (2003) et Babou (à paraître) qui insistent sur la prédisposition des Mourides à détourner un lieu pour le rendre translocal (Appadurai, 1995), c'est-à-dire un espace cocréé avec les natifs du lieu et reterritorialisé à travers les espaces Keur Serigne Touba que les Mourides se représentent comme le lieu de la cité sainte de Touba.

LES *DAAHIRAS* MOURIDES À MONTRÉAL EN CONTEXTE HISTORIQUE

À ses débuts, la première *daahira* officielle à Montréal, *Noorou Daarayni* semblait avoir des préoccupations qui correspondaient à la vision de ses fondateurs /trices. Établie en 1985 par les étudiantes de passage à Montréal pour le temps de leurs études, la *daahira* permettait aux disciples mourides de la ville de Montréal de se regrouper une fois par semaine pour lire le Coran, chanter les

kebassidas (poèmes) de Cheikh Ahmadou Bamba et partager des repas et les informations d'ici et du pays. À l'heure de fréquentation de la *daabira*, soit de 17h à 21h, on assistait à une reproduction d'un « little » Touba, la ville sainte des Mourides à Montréal.

La *daabira* Noorou Daarayni pouvait être qualifiée de *daabira* faible (Friedberg, 2000), car fondée dans un espace politique où les membres n'avaient pas le droit de travailler. À l'époque, la population immigrante mouride était surtout composée de la classe estudiantine qui n'avait pas le droit de travailler hors campus au Québec. Cette politique de restriction a sans aucun doute retardé la consolidation économique et politique de la diaspora mouride au Canada. Cependant, le changement de politique d'immigration entré en vigueur en 2004 par le CIC (Citoyenneté et Immigration Canada) et le MRCI (Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration) a mis en place le premier projet expérimental de travail hors campus des universités en région. Suivra en 2005 son extension partout au Canada.

Deux cas montrent bien les implications sociopolitiques et culturelles de ce changement dans l'histoire du mouridisme. Ce changement législatif a permis aux Mourides de s'établir au Québec, d'accéder à la propriété, de faire venir leur famille et d'investir tant dans le pays et dans leur pays d'origine. La libéralisation du travail a aussi profité à la nouvelle association, Zaadoul Mouçafir, fondée après les réformes en 2007. D'abord liée à un site unique, elle a ensuite mis en place une fédération de *daabiras* de plusieurs provinces allant du Québec jusqu'en Alberta. Le troisième cas est une force économique qui permet aux deux associations d'acheter chacune un « Keur Serigne Touba »³⁵ à Montréal dans le quartier Henri Bourrassa et à Terrebonne pour leurs activités religieuses et culturelles. Cette nouvelle situation a permis aux deux structures de tripler leurs membres puisque ces derniers ont la possibilité de trouver du travail au Québec et de fonder une famille. En effet, en

●
³⁵ Littéralement « maison de Cheikh A. Bamba » que les Mourides appellent affectueusement « serigne Touba ». Ces maisons qui existent partout dans le monde sont des centres culturels mourides multifonctionnels.

quelques années les membres de Noorou Daarayni sont passés de moins de 100 à plus de 500 membres qui se rencontrent chaque samedi. En ce qui concerne la fédération, ses membres pourraient atteindre 400 à 500 membres entre 20 et 45 ans répartis à travers les provinces canadiennes. Ces chiffres peuvent fortement augmenter ou baisser en fonction des activités, des événements religieux (par exemple, le Mawloud³⁶) ou mourides (par exemple, le Kazu Rajab³⁷) et de la conjoncture sociale.

Des travaux remarquables comme ceux de Momar, Coumba, Diop et Diagne (2020) voient dans la constitution des *daahiras* de nouvelles institutions d'encadrement des talibés (disciples) par l'administration de la confrérie. L'histoire récente de la fondation de la fédération Zaadoul Mouçafir semble leur donner raison, car la création de cette association s'est faite sous l'impulsion d'une délégation envoyée à Touba pour aller chercher officiellement le *ndiggel*, c'est-à-dire la permission et la bénédiction du calife général de l'institution mouride Serigne Salih Mbacké (5ème) pour sa création. Bien entendu, si ce *ndiggel* est un principe incontournable dans le mouridisme, il est vrai aussi que le Mouride doit s'engager à obéir et à le respecter.

Les résultats de notre enquête de terrain sur les *daahiras* de Montréal complexifient cette vision des *daahiras*, qui ne rend compte que d'une partie de leur réalité en les plaçant uniquement dans la catégorie des organisations structurées avec des règles, des lois du pays d'accueil et des recommandations du gouvernement mouride. En effet, ces auteurs ne tiennent pas compte du dispositif religieux qui a engendré des recompositions à l'intérieur même de la confrérie. Ils oublient que les *daahiras* en tant que communautés peuvent se transmuter et se transformer dans un processus autonome et autorégulateur pour s'adapter devant des contextes divers, complexes, quelquefois même contradictoires. Castells



³⁶ Célébration de la naissance du prophète Mohamed.

³⁷ Célébration à la fois de la nuit de l'ascension du Prophète Mohamed qui a coïncidé avec la naissance du 2^{ème} fils de Cheikh A. Bamba, Serigne Fallou Mbacké qui a été le deuxième khalife des Mourides entre 1945 et 1968.

(1999) montre que la quête du sens passe par la reconstruction identitaire défensive autour de principes communautaires en fonction du contexte particulier. Cette défense identitaire peut prendre plusieurs formes allant de la résistance à des ruses et à des formes de négociations diverses pour ne pas dire d'inflexion des lois sans transgresser les règles reconnues.

On ne saurait mieux rendre ces réalités qu'en évoquant l'expérience dramatique des étudiant-es qui devaient être expulsé-es du territoire canadien pour défaut de paiement de leurs frais de scolarité. Un administrateur de la fédération Zaadoul Mouçafir nous a confié dans un entretien que l'organisation est intervenue en substituant les dettes des étudiant-es mourides pour des prêts sans intérêts octroyés à ces derniers/ères, mettant ainsi en place une contre politique visant à protéger les étudiant-es en difficulté contre les mesures d'expulsion. Entre 2007 (date de sa création) et 2012, la fédération a investi plus de 100 000 \$ pour soutenir des étudiant-es qui n'avaient pas les moyens de payer une partie ou la totalité de leurs frais de scolarité. Ces ancien-nes étudiant-es sont aujourd'hui des ingénieurs et des chefs d'entreprises qui soutiennent la fédération qui avait empêché leur retour forcé au Sénégal ou dans un autre pays.

Chez les Mourides, cette manière de ruser face à un système discriminatoire fait écho à des exemples historiques de rapports au colonialisme, notamment la manière dont Cheikh Ahmadou Bamba a déjoué les stratégies d'assimilation de la force militaire et institutionnelle de l'administration coloniale pour poser les fondements de son projet de société. Détienne et Vernant (2018) avaient déjà noté ce renversement en montrant que : « L'homme doit apprendre à manœuvrer des forces hostiles, trop puissantes pour être directement contrôlées, mais qu'on peut utiliser en dépit d'elles, sans jamais les affronter de face, pour faire aboutir par un biais imprévu le projet qu'on a médité ».

LES MOURIDES ET LE PROJET POLITIQUE DU VIVRE-ENSEMBLE AU QUÉBEC

En 2007³⁸, la *daahira* Noorou Daarayni en collaboration avec la fédération Zaadoul Mouçafir avait organisé à Montréal sa première marche de la paix. L'objectif de cette marche annuelle est la propagation d'un islam de paix que le Fils de Cheikh A Bamba, Serigne Mourtada Mbacké avait initié depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New York. Pour les Mourides, le fondateur du mouridisme est l'apôtre de la paix, sa voie, sa communauté qui repose sur la *khidma* est tout d'abord un engagement dans la paix sociale. Lors de nos entretiens avec les Mourides de Montréal, la *khidma* est en effet rapidement apparue comme étant soutenue par une conception de la non-violence. Les Mourides de Montréal comprennent la *khidma* comme un engagement non violent, une manière d'être et un comportement pacifique qui permet de négocier et d'interagir avec les institutions et la population montréalaise. Dans cette optique, la *khidma* devient pour les Mourides une ressource pour penser et évaluer le vivre-ensemble institutionnel.

La *khidma* joue un rôle important et stabilisateur dans l'adaptation des nouveaux/elles arrivant-es aux conditions particulières de la vie au Québec et aussi dans la coordination des réseaux de solidarité entre les membres des *daahiras*. Par exemple, les *daahiras* sensibilisent leurs membres des normes et des lois de la société d'accueil, et facilitent l'entre-aide au sein des communautés, comme la recherche d'emploi, l'assistance aux personnes malades ou vulnérables. Malgré ce rôle, nous observons que le caractère religieux des discours et pratiques liés à la *khidma* rend difficile sa légitimation à l'égard des normes de laïcité du gouvernement, soit la relégation de l'expression religieuse au domaine du choix privé. En conséquence, les *daahiras* ne reçoivent pas l'appui direct de l'État, alors le poids des difficultés d'intégration des immigrant-es mourides tombent sur des réseaux communautaires qui, sans le fait d'être catégorisé en tant que religieux, aurait recours à divers



³⁸ Avant la commission Bouchard-Taylor de 2008.

services publics. Nous en avons pour preuve le programme de soutien à la diversité des expressions culturelles (PSDEC) de la Ville de Montréal. Ce programme municipal qui vise à promouvoir les relations interculturelles, l'inclusion et les relations harmonieuses entre les communautés de toutes origines exclut pourtant les organisations religieuses. À cet effet, plusieurs tentatives ont été faites par un responsable de *daahira* pour bénéficier de ses subventions, mais la réponse a toujours été que l'organisation n'était pas admissible à ce programme à cause de son caractère religieux.

Le fait que les discours et pratiques des *daahiras* soient subsumés sous la catégorie de l'islam amplifie cette incompréhension. Saillant (2015) rappelle que la cohabitation avec le religieux et particulièrement avec les musulman-es est perçue par certains comme une menace à la neutralité de la sphère publique. Dans cette logique, la diversité produite par l'immigration est comprise comme un fardeau et même un obstacle au vivre-ensemble, au moins dans ses expressions laïques les plus musclées. Selon plusieurs chercheurs/euses, cela risque d'empêcher l'intégration des nouveaux/elles arrivant-es à travers des discours politiques et même des projets de loi visant à exclure les logiques et pratiques religieuses des considérations en matière de politique publique (Saillant, 2015).

L'examen du contexte québécois démontre plusieurs projets de loi récents qui se donnaient pourtant explicitement pour but le rapprochement entre les Québécois-es d'origine canadienne-française et les personnes issues de l'immigration récente, et qui ont dégénéré dans des controverses où l'islam devenait rapidement une cible. En novembre 2013, le Parti Québécois dépose le projet de loi 60, qui avait pour objectif de réitérer le caractère laïque du gouvernement provincial et l'égalité entre les sexes. Ce projet, qui selon ses défenseurs/euses avait des visées rassembleuses, fera naître un débat houleux au cours duquel s'expriment publiquement des discours haineux, anti-immigration et anti-islam que l'on n'a pas manqué de qualifier d'extrême droite (Nadeau et Helly, 2016).

En fait, ce phénomène n'était pas nouveau. En 2008, avec la commission Bouchard Taylor, le Parti Libéral avait produit le même scénario sur la place publique et sur les plateaux de télévision de la province. Même si nous considérons que la plupart des discours pourraient être qualifiés de « politiquement corrects », il n'en demeure pas moins que ce projet d'accommodements raisonnables donnait l'impression d'un procès public de l'islam, comme l'effet d'une politique de réaction contre la progression de l'islam, ses revendications sur la place publique et la phobie des problèmes de violence et d'intégrisme qu'on lui attribue.

Finalement, nous proposons qu'afin de mieux comprendre la situation des Mourides au Québec, il faut reconnaître et examiner le rôle de la laïcité sur le projet politique du vivre-ensemble. Il faut prendre en compte son impact pratique sur l'intégration des nouveaux/elles arrivant-es dont la vie communautaire s'organise autour d'institutions et de réseaux de caractère religieux, et éviter d'adopter involontairement ou sans regard critique des critères laïques normatifs dans nos cadres conceptuels.

CONCLUSION

Si le projet politique du vivre-ensemble est un enjeu majeur à Montréal, la *kehidma* avec ses différentes fonctions semble être pour les Mourides la ressource centrale qui leur permet d'interagir avec les institutions et le reste de la population. Pour analyser l'importance de la *kehidma* dans la communauté mouride et son mode d'insertion politique et sociale à Montréal, nous avons choisi deux directions, deux conduites. Une première direction concerne les *daahiras* qui sont les lieux pour composer et recomposer, penser et repenser, interpréter et réinterpréter la *kehidma*. Une seconde direction consiste à examiner la démarche individuelle des talibés (disciples) face à ses interprétations collectives. Nous avons tenté tout le long de cette étude de comprendre comment les Mourides individuellement et collectivement interprètent, construisent et reconstruisent la *kehidma* à des fins d'intégration et de négociation dans la société montréalaise.

Nous avons tout de même insisté sur un fait important : la *kehidma* ne traduit pas littéralement le projet politique du vivre-ensemble au Québec³⁹. Ces deux notions n'ont pas le même contenu ni portent les mêmes valeurs ou les mêmes objectifs, même si elles ont à première vue des points communs et des airs de ressemblance. Notre enquête démontre que dans le contexte mouride, la *kehidma* semble jouer le même rôle que celui du vivre-ensemble au Québec. Cela souligne l'importance de la dialectique entre le vivre-ensemble politique et la *kehidma* des Mourides de Montréal qui a permis à la *kehidma* de se réorganiser, de se rationaliser pour mieux répondre aux intérêts de ses membres et mieux dialoguer avec le vivre-ensemble politique. En effet, en interrogeant les Mourides de Montréal des similarités ont émergé. Mais elles sont avant tout considérées comme des ressources pour les Mourides de Montréal pour penser et évaluer le vivre-ensemble qui leur est proposé, non pour aplanir des différences réelles.

Revenons sur quelques-uns des traits significatifs qui marquent le caractère empirique à la fois politique et religieux des *daahiras* mourides. Leurs fonctions les poussent à jouer non seulement le rôle de médiateur, de régulateur, de protecteur entre les Mourides de Montréal et l'institution du Khalife à Touba, mais elles exercent aussi ce même rôle entre les mourides et la société d'accueil. En plus de ses fonctions de médiatrice d'inclusion dans les sociétés d'accueil (Babou, 2011; Bava, 2004; Cattacin, 2007; Tall, 2007), elle exerce aussi une fonction transnationale en s'impliquant aussi bien dans l'espace local (lieu d'origine) que dans le lieu d'accueil (Babou, 2002; Bava, 2004; Haas, 2006a; Tall, 2007). Les deux *daahiras* de Montréal s'unissent chaque année pour conduire une marche pour la paix comme le font d'ailleurs depuis plusieurs années les Mourides de nombreuses villes aux États-Unis et en Europe (Tall, 2007; Babou, 2002). L'objectif de cette marche est de construire un discours de riposte et de diffuser une parole publique de paix,



³⁹ Dans mes travaux futurs, j'analyse la *kehidma* comme un vivre-ensemble humaniste qui dialogue avec le vivre-ensemble politique ou institutionnel, c'est-à-dire un vivre-ensemble qui n'obéit pas à des règles d'intérêts politiques

de non-violence, de tolérance et de dialogue interreligieux pour supplanter, étouffer et se substituer au discours très médiatisé d'un islam violent et guerrier.

Néanmoins, certaines caractéristiques et fonctions de la *khidma* sont impopulaires, souvent inaperçues, soit parce qu'elles relèvent d'une « petite politique » (Overney, 2014) à « bas bruit » (Borzeix et Collard, 2009), soit parce qu'elles engagent des modes d'interventions non persuasives à cause de leurs caractères religieux (in Cefaï et Terzi, 2012). En effet, l'État disqualifie d'emblée cette philosophie politique en y voyant uniquement des pensées religieuses difficiles à cadrer dans un débat public supposément laïque. On peut se demander si le vivre-ensemble institutionnel, bien qu'il soit galvaudé politiquement, est capable de cohabiter avec un autre vivre-ensemble, hors de son champ, sans avoir un prix politique à payer. Il n'en reste pas moins qu'à travers des prises de paroles publiques, les associations religieuses mourides semblent avoir franchi un pas dans leur engagement dans le débat public et dans leur participation politique. Ces avancées sont porteuses de gains en capital social, d'un renforcement des réseaux, voire d'une émancipation politique.

Par conséquent, à côté du mécanisme de solidarité et de protection sociale des pays d'accueil, le mouridisme se globalise à travers ces associations, ses réseaux économiques et ses réseaux de solidarité sociale. Cette extension de la sociabilité mouride marque une étape importante dans le développement du mouridisme dont il faut prendre en considérations dans les analyses sociales et politiques globales. Ainsi, pouvons-nous espérer que ces gestes de la *khidma* puissent conduire à une éthique des politiques publiques qui laissera beaucoup de place à la diversité culturelle, au dialogue interculturel et à l'importance des connaissances issues d'épistémologies religieuses – mais dont la portée va bien au-delà de ce champ – et des connaissances non occidentales dans le processus de la construction du vivre-ensemble.

Mais notons qu'à cet égard, avec les prises de paroles publiques, un pas a au moins été franchi sur l'engagement et la mobilisation

des associations religieuses mourides et leur désir de participation politique pour acquérir un gain en capital social, un réseau social fort et une émancipation politique.

BIBLIOGRAPHIE

- Appadurai, Arjun (1995). *The production of locality. Managing the Diversity of Knowledge*. Londres et New York: Routledge.
- Babou, Cheikh Anta (2002). « Brotherhood solidarity, education, and migration: The role of the daahiras among the murid muslim community of New York. » *African Affairs* 101 (403): 151-170.
- Babou, Cheikh Anta (2011). *Le Jihad de l'âme*. Paris: Karthala.
- Baechler, Jean (1970). *Les phénomènes révolutionnaires*, Paris : PUF.
- Bava, Sophie (2004). *Le daahira urbain. « Lieu de pouvoir du mouridisme. »*, *Les annales de la recherche urbaine* 96: 135-143.
- Bava, Sophie & Gueye, Cheikh (2001). « Le Grand Magal de Touba: Exil prophétique, migration et pèlerinage au sein du mouridisme. » *Social Compass* 48 (421) : 421-438.
- Borzeix, Annie et Collard Damien (2009). « Figures de l'intermédiation, dans Carrel M, Neveu C, Ion J. (éd.). *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*. Paris : L'Harmattan, p.195-210.
- Castells, Manuel (1999). *Le pouvoir de l'identité*. Paris : Fayard.
- Cattacin, Sandro (2007). *Migration et Association*. Genève-Neuchâtel: Département de Sociologie et SFM.
- Cissé, Blondin (2007). *Confréries et communauté politique au Sénégal*. Paris : L'Harmattan.
- Coulon, Christian (1983). *Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire*. Paris : Karthala.
- Copans, Jean (1988). *Les marabouts de l'arachide*. Paris : L'Harmattan.
- De Certeau, Michel, (1990). *L'invention du quotidien. L'arts de faire*. Paris : Gallimard.
- De Haas, Hein (2006). « Migration et développement : des solutions stratégiques pour accroître la participation de la diaspora ». *Bulletin Mondial Metropolis* 6 : 20-21

- Detienne, Marcel et Vernant, Jean Pierre (2018). *Les ruses de l'intelligence. La métis des Grecs*. Paris : Flammarion.
- Diop, Moustapha (2012). Le concept de Khidma, exposé sur Al Azar Touba TV, émission al Academia. <https://www.youtube.com/watch?v=jVKcbQMZP9k> consulté le 24 février 2019.
- Dumont, Fernand (1995). *La pensée religieuse de Cheikh Amadou Bamba, fondateur du mouridisme sénégalais*. Dakar et Abidjan: Les Nouvelles Éditions Africaines.
- Friedberg, Rachel (2000). You can't take It With you? Immigrant Assimilation and the Portability of Human Capital. *Journal of Labor Economics* 18(251): 221-251.
- Jurgen, Paul (2014). Khidma and the social history of pre-Mongol Iran, *Journal of the economic and social history of the Orient* 57: 392-442.
- Klein, Martin A. (1968) *Islam and imperialism in Senegal Sine Saloum 1847-1914*. Stanford SUP.
- Lo, Adoul Ahad (2021). *La poésie Arabe de la première génération des disciples de Cheikh A Bamba Mbacké. Étude Analytique, Sénégal*. Paris : L'Harmattan.
- Marty, Paul (1917). *Les Mourides d'Ahmadou Bamba*. Paris : Leroux.
- Mbacké, Abdou A. (2010). *Khidma, la vision politique de Cheikh Ahmadou Bamba : essai sur les relations entre les mourides et le pouvoir politique au Sénégal*. Dakar: Projet Majalis.
- Mottahedeh, Roy P. (1980). *Loyalty and leadership in an early Islamic society*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Monteil, Vincent (1964). - *L'islam noir*. Paris : Seuil.
- Nadeau, Frédérique & Helly, Denise (2016). « Une extrême droite en émergence? Les pages Facebook pour la charte des valeurs québécoises. » *Recherches sociographiques* 57 (505): 505–521.
- O'Brien, Donald B. (1971). *The mourides of Senegal: The political and economic organization of an islamic brotherhood*. Oxford: Clarendon Press.
- Pélissier, Paul (1966). *Les Paysans du Sénégal: les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Fabrege.
- Overney, Laeticia (2014). Par-delà la participation des habitants : pour une ethnographie de la petite politique. Le cas d'un collectif d'habitants de la Duchère. Dans Carrel, Marion et Catherine Neveu (dir.).

Citoyennetés ordinaires : pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes.

Quesnot, Fernand (1958). Contribution à l'étude de l'islam noir : évolution du tidjanisme sénégalais depuis 1922. CHEAM.

Robinson, David (2004). Sociétés musulmanes wolof et pouvoir colonial français au Sénégal et en Mauritanie 1880-1920. Paris : Karthala.

Saillant, Francine (2015). Pluralité et vivre ensemble. Québec : Presse de l'université Laval.

Salam, Serigne Saliou (2012). La Khidma. Exposé sur Islam sur TÉLÉ.COM, TV émission Lérale Li Xew : <https://www.youtube.com/watch?v=CVwIUEG6ZJ8>. Consulté le 13 janvier 2019.

Sy, Cheikh, Tidiane (1969). La confrérie sénégalaise des mourides. Paris : Présence africaine.

Tall, Mansour (2007). Les sénégalais migrants en Italie: espace, territoires et translocalité”, dans Piermay Jean-Luc et Sarr Cheikh. (éd) La ville Sénégalaise. Une invention aux frontières du monde. Hommes et sociétés. Paris : Karthala.

Wade, Abdoulaye (1966). La doctrine économique du mouridisme. Université de Dakar : Faculté de Droit et des Sciences économiques.

Dans la même collection

Sociograph n°1, 2007, *Monitoring misanthropy and rightwing extremist attitudes in Switzerland, An explorative study*, Sandro Cattacin, Brigitta Gerber, Massimo Sardi et Robert Wegener.

Sociograph n°2, 2007, *Marché du sexe et violences à Genève*, Ági Földházi et Milena Chimienti.

Sociograph n°3, 2007, *Évaluation de la loi sur l'intégration des étrangers du Canton de Genève*, Sandro Cattacin, Milena Chimienti, Thomas Kessler, Minh-Son Nguyen et Isabelle Renschler.

Sociograph n°4, 2008, *La socio et après? Enquête sur les trajectoires professionnelles et de formation auprès des licencié-e-s en sociologie de l'Université de Genève entre 1995 et 2005*, Sous la direction de Stefano Losa et Mélanie Battistini. Avec Gaëlle Aeby, Miriam Odoni, Emilie Rosenstein, Sophie Touchais et Manon Wettstein.

Sociograph n°5a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 1 – Revue de la littérature*, Géraldine Bugnon et Milena Chimienti avec la collaboration de Laure Chiquet.

Sociograph n°5b, 2009, *Der Sexmarket in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 1 – Literaturübersicht*, Géraldine Bugnon et Milena Chimienti unter Mitarbeit von Laure Chiquet.

Sociograph n°6a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 2 – Cadre légal*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet.

Sociograph n°6b, 2009, *Der Sexmarket in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 2 – Rechtsrahmen*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet.

Sociograph n°7, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 3 – Mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en Suisse*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet avec la collaboration de Jakob Eberhard.

Sociograph n°8, 2009, «*Nous, on soigne rien sauf des machines*». *Le pouvoir insoupçonné des aides-soignants en Anesthésie*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Avec Aristoteles Aguilar, Mathilde Bourrier, Ekaterina Dimitrova, Solène Gouilhers, Marius Lachavanne, Mélinée Schindler et Marc Venturin.

Sociograph n°9, 2011, *The legacy of the theory of high reliability organizations: an ethnographic endeavor*. Mathilde Bourrier (Sociograph – Working Paper 6).

Sociograph n°10, 2011, *Unitarism, pluralism, radicalism ... and the rest ?* Conor Cradden (Sociograph – Working Paper 7).

Sociograph n°11, 2011, *Evaluation du projet-pilote Detention, Enjeux, instruments et impacts de l'intervention de la Croix-Rouge Suisse dans les centres de détention administrative*. Nathalie Kakpo, Laure Kaeser et Sandro Cattacin.

Sociograph n°12, 2011, *A nouveau la ville ? Un débat sur le retour de l'urbain*. Sous la direction de Sandro Cattacin et Agi Földhàzi.

Sociograph n°13, 2011, *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Sous la direction de Eric Widmer et Nicolas Favez. Avec Gaëlle Aeby, Ivan De Carlo et Minh-Thuy Doan.

Sociograph n°14, 2012, *Les publics du Théâtre Forum Meyrin : Une étude à partir des données de billetterie*. Sami Coll, Luc Gauthier et André Ducret.

Sociograph n°15, 2013, *Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève*. Jenny Maggi, Dame Sarr, Eva Green, Oriane Sarrasin et Anna Ferro.

Sociograph n°16, 2014, *Institutions, acteurs et enjeux de la protection de l'adulte dans le canton de Genève*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Avec Alexandre Pillonel, Clara Barrelet, Eline De Gaspari, Maxime Felder, Nuné Nikoghosyan et Isabela Vieira Bertho.

Sociograph n°17, 2015, *Recensions 1983-2013*, André Ducret. Avant-propos de Jacques Coenen-Huther.

Sociograph n°18, 2015, *Un lieu pour penser l'addiction. Evaluation de l'Académie des Dépendances*, Anne Philibert et Sandro Cattacin.

Sociograph n°19, 2015, *Connivences et antagonismes. Enquête sociologique dans six rues de Genève*. Edité par Maxime Felder, Sandro Cattacin, Loïc

Pignolo, Patricia Naegeli et Alessandro Monsutti. Avec Guillaume Chillier, Monica Devouassoud, Lilla Hadji Guer, Sinisa Hadziabdic, Félix Luginbuhl, Angela Montano, Sonia Perego, Loïc Pignolo, Loïc Riom, Florise Vaubien et Regula Zimmermann.

Sociograph n°20, 2015, *La catastrophe de Mattmark dans la presse. Analyse de la presse écrite*. Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu. Avec Yasmine Ahamed, Lucie Cinardo, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Sociograph n°21, 2015, *La catastrophe de Mattmark. Aspects sociologiques*. Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu. Avec Yasmine Ahamed, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Sociograph n°22 a, 2015, *Sind Drogen gefährlich? Gefährlichkeitsabschätzungen psychoaktiver Substanzen*. Domenig Dagmar und Sandro Cattacin.

Sociograph n°22 b, 2015, *Les drogues sont-elles dangereuses ? Estimations de la dangerosité des substances psychoactives*. Domenig Dagmar et Sandro Cattacin. Traduction de Erik Verkooyen.

Sociograph n°23, 2016, *Malleable Minds? Teasing Out the Causal Effect(s) of Union Membership on Job Attitudes and Political Outcomes*. Sinisa Hadziabdic.

Sociograph n°24, 2016, *Les familles de milieu populaire dans une commune genevoise. Intégration sociale et soutien à la parentalité*. Eric Widmer, Sabrina Roduit et Marie-Eve Zufferey.

Sociograph n°25, 2016, *Addictions et société : voyage au pays des ombres. Actes du colloque des 50 ans du GREA*. Edité par Anne Philibert, Géraldine Morel et Sandro Cattacin.

Sociograph n°26, 2017, *Complicity and Antagonism: Anthropological Views of Geneva*. Edited by Alessandro Monsutti, Françoise Grange Omokaro, Philippe Gazagne and Sandro Cattacin. With Savannah Dodd, Juliana Ghazi, Victoria Gronwald, Sarah Hayes, Aditya Kakati, Samira Marty, Linda Peterhans, Dagna Rams, Rosie Sims and drawings by Heather Suttor.

Sociograph n°27, 2016, *Begleitung von Menschen mit einer kognitiven Beeinträchtigung im Spital. Ambivalenzen und Pragmatismus von Schnittstellen.* Anna Weber.

Sociograph 28, 2016, *"We're from Switzerland, that's a Chocolate Island in Sweden!" Comprendre l'indie rock du point de vue de six groupes suisses.* Loïc Riom.

Sociograph 29, 2016, *Le devenir professionnel des diplômés en sciences sociales entre 2005 et 2015.* Julien Rucy, Emilie Rosenstein, Rita Gouveia et Eric Widmer.

Sociograph n°30, 2017, *Viellissement et espaces urbains.* Edité par Cornelia Hummel, Claudine Burton-Jeangros et Loïc Riom. Avec Alizée Lenggenhager, Heber Gomez Malave, Martina von Arx, Michael Deml et Ndeye Ndao.

Sociograph n°31, 2017, *Voting for the Populist Radical Right in Switzerland: A Panel Data Analysis.* Dan Orsholits.

Sociograph n°32, 2017, *« C'est pas un boulot, c'est du business. » L'agir des dealers ouest-africains dans un quartier genevois.* Loïc Pignolo.

Sociograph n°33, 2017, *Le processus d'endettement dans le jeu excessif: d'une revue de la littérature à l'élaboration d'un modèle.* Anne Philibert, Géraldine Morel, Loïc Pignolo et Sandro Cattacin.

Sociograph n°34, 2017, *L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales.* Edité par Claudine Burton-Jeangros. Avec Claudine Burton-Jeangros, Maryvonne Charmillot, Julien Debonneville, Karine Duplan, Solène Gouilhers Hertig, Cornelia Hummel, Mauranne Laurent, Barbara Lucas, Andrea Lutz, Michaël Meyer, Lorena Parini, Loïc Riom, Sabrina Roudit, Claudine Sauvain-Dugerdil, Mélinée Schindler et Daniel Stoecklin.

Sociograph n°35, 2018, *La musique sous le regard des sciences sociales.* Edité par Loïc Riom et Marc Perrenoud. Avec Pierre Bataille, Sandro Cattacin, Nuné Nikoghosyan, Irene Pellegrini, Luca Preite, Pierre Raboud et Christian Steulet.

Sociograph n°36, 2018, *La police en quête de transversalité. Chroniques de la réforme de la police genevoise de 2016*. Edité par Mathilde Bourrier et Leah Kimber. Avec Camila Andenmatten, Laurence Dufour, Marine Fontaine, Aurélie Friedli et César Humerose.

Sociograph n°37, 2018, *Gérer les migrations face aux défis identitaires et sécuritaires*. Edité par Adèle Garnier, Loïc Pignolo et Geneviève Saint-Laurent. Avec Adèle Garnier, France Houle, Carla Mascia, Loïc Pignolo, Antoine Roblain, Geneviève Saint-Laurent, Djordje Sredanovic et Bob White.

Sociograph n°38, 2018, *Accès aux prestations socio-sanitaires des familles vulnérables à Genève. Le point de vue des acteurs de terrain*. Olga Ganjour, Myriam Girardin, Marie-Eve Zufferey, Claudine Burton-Jeangros et Eric Widmer.

Sociograph n°39, 2018, *Expériences de vieillissements en collectif agricole autogé-ré. Enjeux individuels et collectifs*, Elena Rocco.

Sociograph n°40, 2018, *Proches aidants et proches aidés : ressources et contraintes associées aux dynamiques familiales confrontées à la perte d'autonomie du parent âgé*. Myriam Girardin, Olga Ganjour, Marie-Eve Zufferey et Eric Widmer.

Sociograph n°41, 2019, *Revue internationale des modèles de régulation du cannabis*. Anne Philibert et Frank Zobel.

Sociograph n°42, 2019, *Dynamiques de formalisation et d'informalisation dans l'étude des migrations*. Edité par Nathalie Blais, Marisa Fois et Antoine Roblain. Avec Hélène Awet Woldeyohannes, Julien Debonneville, Nawal Bensaïd, Nathalie Blais, Marisa Fois, Fiorenza Gamba, Adèle Garnier, France Houle, Laurent Licata, Loïc Pignolo, Annaelle Piva, Toni Ricciardi, Antoine Roblain, Josette St-Amour Blais et Anissa Tahri.

Sociograph n°43, 2019, *Sommeil des adolescents et rythmes scolaires*. Claudine Burton-Jeangros et Maxime Felder. Avec la participation de Marion Aberle, Nicolas Charpentier, Alison Do Santos, Iuna Dones, Melissa Mapatano, Auxane Pidoux et Johanna Yakoubian.

Sociograph n°44, 2020, *Famille et vulnérabilités des enfants. État des lieux et responsabilités institutionnelles à Genève*. Jean-Michel Bonvin, Eric Widmer, Liala Consoli et Regula Zimmermann.

Sociograph n°45, 2020, *Enjeux éthiques dans l'enquête en sciences sociales*. Edité par Marta Roca i Escoda, Claudine Burton-Jeangros, Pablo Diaz et Ilario Rossi. Avec Sarah Bonnard, Margaux Bressan, Baptiste Brodard, Michael Cordey, Louise Déjeans, Eline De Gaspari, Valentine Duhant, Lucile Franz, Laurent Paccaud, Aude Parfaite, Léa Sallenave et Carla Vaucher.

Sociograph n°46, 2020, *Les drogues dans tous leurs états*. Edité par Sandro Cattacin, Anne Philibert, Loïc Pignolo, Barbara Broers et Guillaume Rey. Avec Audrey Arnoult, Marie Crittin, Dagmar Domenig, Bengt Kayser, Michel Kokoreff, Alexandre Marchant, Christian Schneider et Marc-Henry Soulet.

Sociograph n°47, 2020, *Les modes de garde après séparation : conditions et conséquences sur les relations familiales*. Marie-Eve Zufferey, Myriam Girardin, Olga Ganjour et Clémentine Rossier.

Sociograph 48, 2020, *Prishtina la paradoxale ou l'innovation dans un environnement adverse*. Edité par Sandro Cattacin et Loïc Pignolo. Avec Zachariah Aebi, Priscilla Bellesia Mbuinzama, Karim Jowary, Ariane Levrat, Estelle Lligona, Matteo Marano, Alys Martin, Malaïka Nagel, Ravi Ramsahye, Sophie Ratcliff, Estelle Röthlisberger, Giordano Rumasuglia et Annabella Zamora. Postface de Rifat Haxhijaj.

Sociograph 49, 2020, *Les colonialismes suisses. Entretiens (Vol. I)*. Édité par Sandro Cattacin et Marisa Fois. Avec Aline Boeuf, Margot Chauderna, Alexey Chernikov, Marianna Colella, Mariam Duruz, Guillaume Fernandez, Safi Lashley, Edil Mansilla, Yawa Megbayowo, Marilia Adriana Meyer-Fernandez Cazorla, Orlane Moynat, Ana Quijano et Kenza Wadimoff.

Sociograph 50, 2020, *Les colonialismes suisses. Études (Vol. II)*. Édité par Sandro Cattacin et Marisa Fois. Avec Aline Boeuf, Margot Chauderna, Marianna Colella, Mariam Duruz, Guillaume Fernandez, Safi Lashley, Edil Mansilla, Yawa Megbayowo, Marilia Adriana Meyer-Fernandez Cazorla, Orlane Moynat, Ana Quijano et Kenza Wadimoff.

Sociograph 51, 2020, *La socioéconomie des politiques sociales au service des capacités. Études de cas dans le contexte genevois*. Édité par Jean-Michel Bonvin et Aris Martinelli. Avec Mathieu Amoos, Cora Beausoleil, Hamadoun Diallo, Caroline Dubath, Julien Fakhoury, Fabienne Fallegger, Romain Gauthier, Romain Guex, Rose Hirschi, Mélanie Hirt, Lionel Lambert, Krisana Messerli, Luca Perrig, Lucien Pfister, Jérémie Savoy et Hannah Wonta.

Sociograph 52, 2020, *Lieux et temps des rituels d'inclusion territoriale dans le Grand Genève*. Édité par Fiorenza Gamba, Sandro Cattacin et Bernard Debarbieux. Avec Elise Barras, Leika Barthe, Florent Bolomey, Benjamin Bouele, Cyrille Chatton, Bruno Primo Da Silva, Tiffany Da Silva, Sven Favarger, Audrey Gagnaux, Laetitia Maradan, Simon Paratte, Thomas Rotunno, Olivier Waeber et Christina Zholdokova.

Sociograph 53, 2022, *Italiano on the road. Per i quartieri e le strade di Zurigo, Basilea e Ginevra*. Irene Pellegrini, Verio Pini e Sandro Cattacin.

Sociograph 54, 2022, *(In)former les patient.es à la recherche biomédicale : sociologie des documents d'information et de consentement*. Solène Gouilhers, Loïc Riom, Claudine Burton-Jeangros, Ainhoa Saenz Morales et Mathieu Amoos.

Sociograph 55, 2022, *Inventer le quotidien au temps du Covid-19 : communiquer, soigner et organiser*. Édité par Mathilde Bourrier, Michael Deml et Leah Kimber. Avec Jimmy Clerc, Océane Corthay, Margaux Dubois, Alexandrine Dupras, Lucas Duquesnoy, Fantine Gicquel, Katharina Jungo, Leah Kimber, Kamyar Kompani, Claudine Kroepfli, Kate de Rivero et Annabella Zamora.

Sociograph 56, 2022, *Décrochage scolaire et dynamiques familiales : Etat des lieux*. Eric Widmer, Olga Ganjour, Myriam Girardin, Sandra Huri, Marie-Eve Zufferey, Ivaine Droz-Dit-Busset et Benoît Reverdin.

Sociograph 57 a, 2022, *Vivre et travailler sans statut légal à Genève : premiers constats de l'étude Parchemins*. Yves Jackson, Claudine Burton-Jeangros, Aline Duvoisin, Liala Consoli et Julien Fakhoury.

Sociograph 57 b, 2022, *Living and working without legal status in Geneva. first findings of the Parchemins study*. Yves Jackson, Claudine Burton-Jeangros, Aline Duvoisin, Liala Consoli et Julien Fakhoury.

Sociograph 58, 2022, *Cannabis in the Swiss economy. Economic effects of current and alternate regulation in Switzerland*. Oliver Hoff.

Sociograph 59, 2022, *Sufficiency and wellbeing: a study of degrowth practices in the Geneva and Vaud area*. Orlane Moynat.

Sociograph 60, 2023, *Le jardin collectif urbain, un lieu de synergie pour le bien-être humain : étude de deux cas dans un écoquartier genevois*. Auxane Pidoux.

Sociograph 61, 2023, *Les aléas de l'appartenance : exclusion, inclusion et vivre-ensemble*. Edité par Mathilde Gouin-Bonenfant, Bob W. White et Sam Victor. Avec Nathalie Blais, Moussa Dieng Kala, Loïc Pignolo, Antoine Roblain et Camille Thiry.

Toutes les publications se trouvent en ligne sous :
www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph

Ce numéro spécial fait suite au colloque organisé à Montréal en octobre 2017 dans le cadre d'un projet interdisciplinaire et interuniversitaire G3: «Gérer les migrations face aux défis identitaires et sécuritaires». Les contributions à ce numéro spécial s'organisent autour de trois thèmes—exclusion, inclusion et vivre-ensemble—et mettent en lumière le caractère fuyant et imprévisible de l'appartenance sans toutefois perdre un certain optimisme prudent vis-à-vis les phénomènes étudiés. Les auteurs/trices proposent une analyse des liens entre les milieux associatifs et les différentes initiatives gouvernementales (Blais et White), les expériences et perceptions des personnes réfugiées et personnes sans statut (Thiry et Roblain, Pignolo), et la contribution des parcours migratoires de certaines communautés à la cohésion sociale ou au vivre-ensemble (Dieng Kala).

Mathilde Gouin-Bonenfant est candidate au doctorat en anthropologie sociale à l'Université de Cambridge.

Bob W. White est professeur titulaire au Département d'anthropologie à l'Université de Montréal et directeur du Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI).

Sam Victor est titulaire d'un doctorat en anthropologie sociale de l'Université de Cambridge. Il est chercheur postdoctoral à l'École d'études religieuses à l'Université McGill.

Avec les contributions de Nathalie Blais, Moussa Dieng Kala, Loïc Pignolo, Antoine Roblain et Camille Thiry.

